

Exercice 2005. *Une année de contrastes.*



La Mobilière
Assurances & prévoyance

Chiffres-clés des comptes annuels consolidés

Non-vie et vie	2005	2004	Variation
en millions de CHF			%
Primes brutes	2 608,6	2 529,7	+ 3,1
Primes acquises pour compte propre	2 469,5	2 391,8	+ 3,2
Provisions techniques pour compte propre	6 878,6	6 412,8	+ 7,3
Provisions techniques – pour le compte et au risque de tiers	2 599,8	2 591,7	+ 0,3
Placements de capitaux	9 587,0	8 783,0	+ 9,2
Placements pour le compte et au risque de tiers	2 599,8	2 591,7	+ 0,3
Résultat technique	- 46,8	- 68,1	+ 31,3
Résultat financier	350,7	323,8	+ 8,3
Bénéfice annuel consolidé	272,2	236,9	+ 14,9
Capital propre consolidé	2 201,0	1 844,4	+ 19,3
Rendement du capital propre	13,5%	13,7%	
Nombre de collaborateurs (postes à plein temps, sans les apprentis)	3 265	3 289	
Apprentis	298	309	
Non-vie			
Primes brutes	1 952,6	1 887,0	+ 3,5
Primes acquises pour compte propre	1 834,3	1 766,1	+ 3,9
Provisions techniques pour compte propre	3 959,0	3 674,2	+ 7,8
Résultat technique	- 19,7	- 15,4	- 27,9
Résultat financier	250,9	208,7	+ 20,2
Résultat après impôts	201,3	172,6	+ 16,6
Ratio sinistres à primes pour compte propre*	74,9%	73,7%	
Taux de frais pour compte propre*	24,6%	25,5%	
Taux autres frais techniques (y.c. parts d'excédents versées aux preneurs d'assurance) pour compte propre*	1,5%	1,7%	
Ratio combiné pour compte propre	101,0%	100,9%	
Vie			
Primes brutes	656,0	642,7	+ 2,1
Primes acquises pour compte propre	635,2	625,7	+ 1,5
Provisions techniques pour compte propre	2 919,6	2 738,6	+ 6,6
Provisions techniques – pour le compte et au risque de tiers	2 599,8	2 591,7	+ 0,3
Résultat technique	- 27,1	- 52,7	+ 48,6
Résultat financier	99,8	115,1	- 13,3
Résultat après impôts	70,9	64,3	+ 10,3
Taux de frais pour compte propre*	13,6%	14,0%	

Modification d'un chiffre du compte de profits et pertes en %, + = effet positif sur le résultat, - = effet négatif sur le résultat

* Les chiffres de l'année précédente ont été adaptés à des fins de comparaison en tenant compte de la modification de principes relatifs à la présentation des comptes 2005; ces changements n'ont pas d'influence sur le bénéfice annuel consolidé de l'exercice 2004.

	Avant-propos
2	Résumé de l'exercice
	Philosophie
4	Nous sommes attachés aux valeurs de la coopérative
	Coopérative
6	Rapport de la coopérative
8	Délégués
10	Conseil d'administration
12	Comptes annuels
	Partie illustrée I
17	Les crues ont fait des ravages
	Groupe Mobilière
28	Stratégie, objectifs et perspectives
30	Conseil d'administration de la holding
32	Compte rendu de l'activité du conseil d'administration
33	Structure de direction
34	Comité de direction
36	Direction
	Partie illustrée II
38	Amusez-vous avec Eugen
	Exercice 2005
42	Résultat global
44	Non-vie
49	Vie
53	Placement de la fortune
54	Personnel
56	Gestion des risques
57	Ecologie et développement durable
58	Gouvernement d'entreprise
64	Comptes annuels consolidés
	Autres informations
84	Agences générales et représentations
86	Partenariats
87	Glossaire

Résumé de l'exercice

L'image sur la couverture montre le lit de l'Aar en décembre, à son débit le plus bas. Quatre mois plus tôt, la rivière a causé des dégâts d'une ampleur sans précédent. La première partie illustrée de notre rapport donne un aperçu de cette catastrophe, pour nous synonyme de grand défi. Jusque-là, l'exercice s'était déroulé plutôt paisiblement.



L'environnement économique a été favorable surtout aux grandes entreprises tournées vers l'exportation, qui ont affiché d'excellents résultats. Toutefois, ce n'est pas que sur la commercialisation de leurs produits, mais, dans de nombreux cas, grâce aux revenus financiers, en supprimant des secteurs non rentables ou en transférant les activités de production dans des pays où la main-d'œuvre est moins chère, que ces entreprises ont pu réaliser un bénéfice important. En comparaison, le marché intérieur a connu une embellie bien plus tardive. Cela s'est traduit par de nombreux licenciements. Que le chômage vienne aujourd'hui en tête des préoccupations de 72% des Suissesses et des Suisses n'est ainsi pas un hasard. Un nombre élevé de petites entreprises – qui représentent pour nous un segment de clientèle important – ont connu également des difficultés passagères en raison de la situation économique.

Nos deux secteurs d'activité, non-vie et vie, reposent sur des fondements solides. Primes et frais ont évolué favorablement. En outre, **le résultat financier** est particulièrement réjouissant. Malgré l'impact considérable qu'a eu la catastrophe naturelle d'août sur les comptes de l'assurance non-vie, le Groupe Mobilière peut ainsi présenter un bon résultat d'exercice.

Sur le **plan politique**, la révision de la loi sur la protection des données pose un jalon pour l'avenir et nous avons suivi avec attention les débats des Chambres fédérales sur ce projet. Nous avons besoin d'une loi qui soit praticable. Nous voulons continuer de servir nos assurés rapidement et efficacement, raison pour laquelle nous estimons que le devoir d'information doit se limiter essentiellement aux données personnelles et aux profils de personnalité particulièrement dignes de protection. Par ailleurs, la nécessité d'une réforme de la loi sur la prévoyance professionnelle est de plus en plus largement admise. Politiciens et assureurs n'ont pas encore trouvé un réel terrain d'entente, mais la discussion est ouverte, aussi sur les chapitres les plus délicats de la révision, à savoir la suppression du taux d'intérêt minimal et l'adaptation du taux de conversion. Le thème reste inscrit à l'agenda politique.

Le 1.1. 2006, la révision partielle sur le contrat d'assurance et la nouvelle loi sur la surveillance des assurances sont entrées en vigueur. La loi sur la surveillance vise principalement deux objectifs: garantir la solvabilité des entreprises d'assurances et mieux protéger les assurés. Le législateur a introduit dans ce cadre-là une nouvelle procédure appelée Test Suisse de Solvabilité (SST) qui permet de déterminer le capital propre dont un assureur doit disposer pour pouvoir supporter les risques encourus. Nous avons participé au développement et au test de cette nouvelle procédure. L'UE introduira un système analogue dans les Etats membres, mais pas avant quelques années.

Dans le **secteur non-vie**, nous avons réalisé une croissance appréciable. La nouvelle plateforme technologique que nous avons mise en place avec un système tarifaire multivariante pour les produits Mobilité constitue une réalisation extrêmement importante, et servira de modèle et de support pour de nombreux développements futurs. Après la

phase de rodage et les mises au point nécessaires, nous pourrions établir des offres d'assurances individuelles sur la même base pour l'ensemble de nos produits. Les inondations d'août 2005 ont montré clairement l'importance du rôle des assureurs privés dans notre économie. Pour ce seul événement, ceux-ci verseront en effet 1,35 mia CHF à leurs assurés. La Mobilière, qui détient le plus important portefeuille d'assurances choses en Suisse dans les segments ménage et PME, a été particulièrement touchée. Nos agences générales ont traité plus de 16 000 dossiers au total. Elles se sont acquittées de la tâche rapidement et avec compétence, travaillant souvent jusqu'aux limites de leurs forces. Nous tenons à les en remercier tout particulièrement. Ce sinistre exceptionnel a montré une fois de plus qu'il est nécessaire d'engager des moyens plus importants dans la prévention. De son côté, la Mobilière a débloqué une somme de 10 mio CHF pour soutenir des projets dans ce domaine.

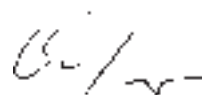
Dans le **secteur vie**, la concentration sur l'assurance risque s'avère être un choix judicieux. En réassurance des caisses de pension, nous avons pu augmenter notre portefeuille; dans le domaine de la prévoyance privée, la progression des affaires a été lente, reflétant le rythme de la conjoncture. Le 24.6.2005, Providentia a changé de nom pour devenir la Mobilière Suisse Société d'assurances sur la vie. Le secteur vie profite désormais de la notoriété de la Mobilière.

Nous remercions nos clients de leur fidélité, à laquelle nous devons une grande part de notre réussite. Régulièrement, nous leur versons une part de nos excédents à titre de récompense. Malgré les défis évoqués plus haut, le groupe a pu maintenir un haut niveau de qualité et de productivité. Sans l'effort constant des collaborateurs de nos agences générales et des directions, cela n'aurait pas été possible. Nous les remercions de leurs prestations. Le bouclage réjouissant de l'exercice 2005 permettra de verser une participation aux résultats aux collaborateurs du groupe au printemps 2006.

Comme indiqué au début, l'exercice 2005 présente des côtés positifs et négatifs plus marqués qu'à l'ordinaire. La partie illustrée I du rapport montre, à travers un exemple concret, la situation particulièrement difficile qu'ont vécue nos clients victimes des inondations, tandis que les pages 38 à 41 illustrent un des aspects positifs de l'exercice, le succès du film «Mein Name ist Eugen»: plus de 500 000 personnes l'ont vu en 2005 dans les cinémas suisses et se sont beaucoup amusées. La Mobilière a soutenu la réalisation de ce film en tant que sponsor principal.



Albert Lauper
Président du conseil d'administration



Urs Berger
CEO

Nous sommes attachés aux valeurs de la coopérative

La Mobilière a du succès sur le marché en tant que coopérative. Nous sommes attachés à cette forme juridique et voulons continuer d'en faire un instrument au service de nos clients.

Fondée en 1826, la Mobilière est la plus ancienne société d'assurances privée de Suisse. L'entreprise s'est développée de façon continue. Elle est aujourd'hui un des leaders sur le marché suisse de l'assurance. L'entreprise est solide, indépendante, et gérée selon les principes coopératifs dont la société faitière se porte garante.

But et mission

Les coopératives assurent à leurs membres des avantages matériels ou immatériels. La Mobilière offre à ses clients des assurances de qualité, à de bonnes conditions. Concrètement, nous garantissons un bon rapport prix/prestations sur l'ensemble de nos produits et, sur place, un conseil et un suivi professionnels. Nous misons tout particulièrement sur notre organisation décentralisée de proximité. Nos agences générales disposent de larges compétences pour la conclusion des affaires et le règlement des sinistres. Elles sont solidement ancrées dans leur région et ont des relations personnalisées avec tous leurs clients.

Pilotage sûr de l'entreprise

En tant que coopérative, la Mobilière a des engagements particuliers à remplir vis-à-vis de ses clients. Elle veut être pour eux un partenaire sûr, fiable et compétent. Grâce à notre forme juridique, nous pouvons planifier et gérer nos activités à long terme, sans devoir réagir à chaque soubresaut du marché.

Continuité et durabilité de la politique d'affaires

Les opérations d'assurance impliquent dans la majorité des cas un engagement de longue durée. Cette caractéristique fait partie de l'essence même de notre activité. Nous cherchons à améliorer de façon continue notre capacité financière, notre performance et notre image, tout en nous adaptant à l'évolution du marché. Dans le domaine de l'assurance, comme dans celui des placements, nous menons nos affaires de manière à assurer durablement la rentabilité, notre autofinancement et une capacité de souscription élevée. Nous garantissons nous-mêmes les engagements que nous prenons à l'égard de nos assurés.

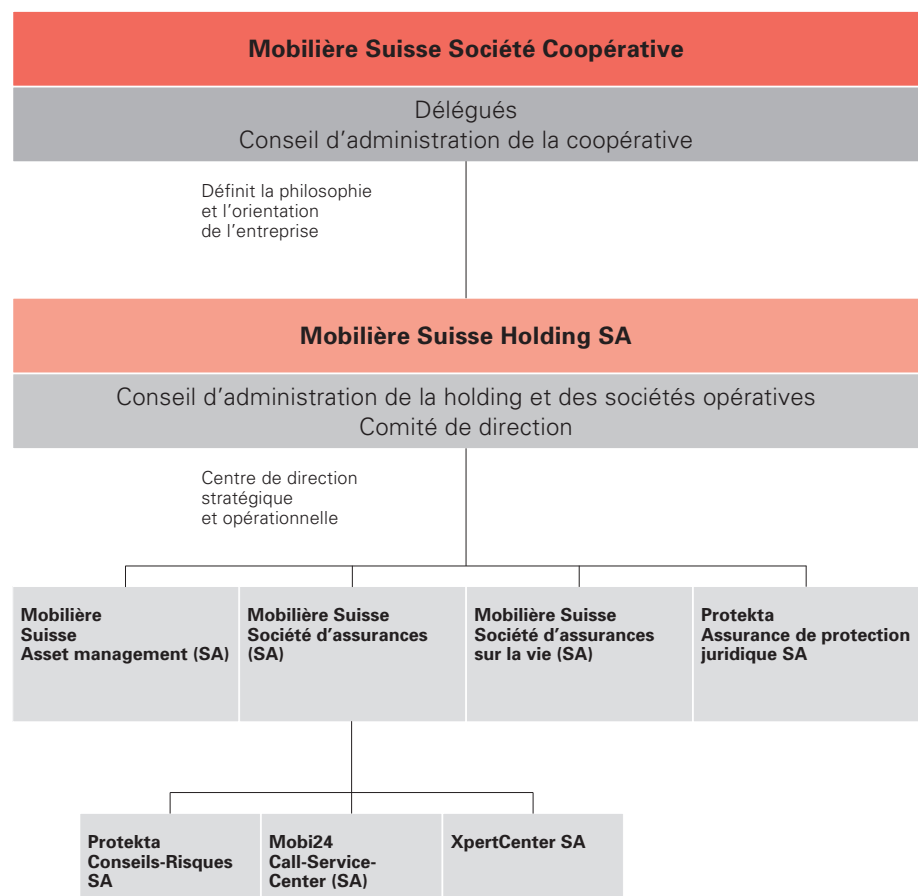
Autonomie

Etant donné que l'entier du capital des sociétés opérant sur le marché est détenu par la société coopérative à travers la holding, le groupe n'est pas dépendant d'investisseurs et ses organes peuvent mener leur propre stratégie.

Engagement au service du public

La Mobilière contribue activement au développement de l'économie, de l'Etat et de la société. Nous considérons que nous avons aussi à ce titre le devoir de promouvoir la sécurité et des mesures à but préventif, dans l'intérêt de nos clients et dans celui de l'entreprise.

Structure du Groupe Mobilière



Engagement en tant qu'employeur

Nous créons les conditions permettant à nos collaborateurs de répondre aux exigences actuelles et futures du monde du travail en leur confiant des tâches exigeantes et stimulantes et en leur donnant la possibilité de développer en permanence leurs compétences et d'en acquérir de nouvelles.

Les clients et les collaborateurs participent au succès économique de l'entreprise

Lorsque la marche des affaires le permet, la Mobilière fait participer ses clients et ses collaborateurs aux fruits de son succès. Elle gère un fonds, qu'elle alimente régulièrement, pour la ristourne de parts d'excédents à ses clients.

Rapport de la coopérative

Assemblée des délégués

Des élections de renouvellement ont eu lieu dans la région Centre entre l'automne 2004 et le printemps 2005. A l'assemblée du 13 mai 2005, les délégués ont approuvé le rapport et les comptes annuels 2004 de la coopérative. Ils ont décidé de la répartition du bénéfice au bilan et donné décharge au conseil d'administration. L'assemblée a pris acte du décès du délégué Christian Speck, de l'ancien délégué Robert Spielmann et des anciens membres du conseil d'administration Luigi Generali et Georges Moret. Elle a pris congé du vice-président du conseil d'administration, Monsieur Jacques Saucy, en lui exprimant ses vifs remerciements pour sa longue et fructueuse activité au service de la société. Messieurs Rudolf Stämpfli (Berne) et Fritz Schiesser (Haslen/GL) ont été nouvellement élus au conseil d'administration. PricewaterhouseCoopers SA a été confirmée dans ses fonctions d'organe de révision pour l'exercice 2005. Quatre séances d'information ont été organisées dans quatre régions de la Suisse à l'intention des délégués afin de favoriser le dialogue en cercle plus restreint.

Conseil d'administration

Le conseil d'administration s'est réuni à trois reprises en 2005. Il a exercé les droits de la Mobilière Suisse Société Coopérative, seule actionnaire de la Mobilière Suisse Holding SA, à l'assemblée générale de celle-ci, et a élu Madame Susy Bruschweiler (Erlenbach/ZH) membre et Monsieur Richard Burger (Bottmingen/BL) vice-président du conseil d'administration de la holding. En outre, le conseil d'administration a décidé de compléter le rapport de gestion du Groupe Mobilière par une nouvelle rubrique consacrée au gouvernement d'entreprise et d'y publier notamment les rémunérations globales versées aux organes de la coopérative. Enfin, le conseil d'administration a décidé, à la suite du désastre causé par les intempéries d'août 2005, de prélever 10,0 mio CHF dans le fonds d'excédents de la Mobilière Suisse Société Coopérative pour financer des projets de prévention des dangers naturels.

Comptes annuels

Les comptes annuels de la Mobilière Suisse Société Coopérative (pages 12 à 14 du rapport de gestion) bouclent avec un bénéfice de 16,5 mio CHF (16,3 mio CHF un an plus tôt). Le compte de profits et pertes comprend en particulier le produit de la participation, à savoir les 12,0 mio CHF de dividendes versés par la Mobilière Suisse Holding SA et un montant de 6,0 mio CHF représentant le produit de l'intérêt du prêt octroyé à la holding. Les placements de capitaux comprennent essentiellement la participation dans la Mobilière Suisse Holding SA et le prêt octroyé à celle-ci, ainsi qu'une société immobilière. Les actifs circulants se montent à 42,1 mio CHF. Le capital de tiers, constitué par le fonds d'excédents des assurés, s'établit à 55,5 mio CHF (contre 47,5 mio CHF un an plus tôt). Sur ce montant, 10,0 mio CHF ont été mis en réserve pour le financement de projets à but préventif. Le capital propre (avant utilisation du bénéfice) a progressé à 899,2 mio CHF (894,3 mio CHF un an plus tôt).

Utilisation du bénéfice

Le bénéfice résultant du bilan s'établit à 26,2 mio CHF. La proposition du conseil d'administration relative à l'utilisation du bénéfice figure à la page 15 du présent rapport. Le conseil d'administration demande à l'assemblée des délégués, qui aura lieu le 19 mai 2006, d'avaliser sa proposition. Il propose notamment d'attribuer 8,0 mio CHF au fonds d'excédents des assurés (8,0 mio CHF l'année d'avant).

Engagement au service du public

La coopérative soutient des activités sociales, d'utilité publique, culturelles, sportives et éducatives par des dons et contributions de sa Fondation du Jubilé et par l'achat d'œuvres d'artistes contemporains. Elle assume ainsi sa responsabilité vis-à-vis de la collectivité, même en période de réduction des dépenses publiques.

Fondation du Jubilé

La Fondation du Jubilé, créée en 1976, a pour but de favoriser des institutions, organisations, groupes de personnes et particuliers, actifs dans les domaines scientifique, artistique et culturel. Le conseil de fondation décide librement de l'attribution des fonds. En 2005, il a appuyé financièrement 20 projets pour un montant total de 350 000 CHF. Toutes les régions du pays ont été prises en considération.

Dons

Le fonds de donation de la coopérative est alimenté chaque année par un montant de 400 000 CHF prélevé sur le bénéfice de l'exercice. Ce montant permet de soutenir de nombreux projets à but social et culturel, ou d'intérêt général. La coopérative fait cette année un don de 100 000 CHF à la Synapsis Foundation. Cette fondation d'utilité publique soutient exclusivement la recherche sur les affections neurodégénératives, en particulier la maladie de Parkinson et la maladie d'Alzheimer. Le don servira à financer un projet de recherche de l'institut de pharmacologie et de neurobiologie du Biozentrum de l'Université de Bâle, mené sous la conduite de la professeure Anita Lüthi. Le projet a pour but d'élucider par des examens électrophysiologiques les causes du tremblement chez les personnes atteintes de Parkinson et de mettre au point de nouvelles méthodes thérapeutiques. On estime à 15 000 le nombre d'hommes et de femmes affectés par la maladie de Parkinson en Suisse. La cause exacte de la maladie n'est pas connue.

Collection d'art

La Mobilière soutient la création artistique en mettant chaque année à disposition de sa commission artistique un montant pour l'achat d'œuvres contemporaines. Le public peut découvrir des thèmes actuels de la collection lors de la Nuit des musées. En outre, des expositions thématiques sont organisées au siège de la société.

Délégués

(état 1^{er} janvier 2006)

Région ouest

Canton de Berne

Ulrich Andreas Ammann, Madiswil
 Urs Bircher, Hinterkappelen
 Beat Bräm, Ins
 Daniel Dünner, Moutier
 Daniel Eicher, Moosseedorf
 Robert Elsässer, Burgdorf
 Theodor Gerber, Bärau
 Mario Gianoli, St-Imier
 Niklaus Gilgen, Schwarzenburg
 Alexander Glatthard, Spiegel/Berne
 Danielle Hess, Berne
 Hans Hiltebrand, Herzogenbuchsee
 Jörg Huggenberger, Berne
 Thomas Hurni, Sutz
 Lienhard Marschall, Neueneegg
 Andreas Michel, Meiringen
 Hansjörg Pfister, Zweisimmen
 Peter Rychiger, Steffisburg
 Markus Scheidegger, Gümligen
 Jürg Schürch, Huttwil
 Ulrich Sinzig, Langenthal
 Annamarie Vaucher, Berne
 Bruno Wägli, Säriswil
 Peter Widmer, Faulensee
 Heinz Witschi, Meiringen
 Ernst Zehnder, Worb
 Hans-Rudolf Zosso, Aarberg

Canton de Fribourg

Christian Haldimann, Morat
 Thérèse Meyer, Estavayer-le-Lac
 Jean-Nicolas Philipona, Vuippens
 Jacques Renevey, Bourguillon
 Jean-François Rime, Bulle
 Philippe Viridis, Marly
 Werner Wyss, Guin

Canton de Genève

Claudio Badi, Grand-Saconnex
 Francis Clivaz, Chambésy
 Bernard Jeanneret, Confignon
 Raymond Torre, Chêne-Bougeries

Canton du Jura

Gérard Donzé, Les Breuleux
 Jean-Marie Maître, Boncourt

Canton de Neuchâtel

Pierre Feller, Le Locle
 Daniel Kuntzer, Fontainemelon
 Henri Schaller, Colombier
 Roger Ummel, La Chaux-de-Fonds

Canton de Vaud

Serge Beck, Le Vaud
 Philippe Braun, Lausanne
 Patrick de Preux, Lausanne
 Christian Rovero, Bettens

Canton du Valais

Albert Bruno Bass, Naters
 Jean-Daniel Papilloud, St-Séverin
 Pierre Schaer, Conthey
 Odilo Schmid, Brigue

Région centrale

Canton d'Argovie

Arnold Brunner, Villmergen
 Josef Bürge, Baden
 Beat Edelmann, Zurzach
 Thomas Erb, Bözen
 Philip Funk, Dättwil
 Walter Glur, Glashütten
 Stephan Gurini, Lenzburg
 Dieter Lämmli, Aarau
 Tobias Maurer, Aarau
 Maximilian Reimann,
 Gipf-Oberfrick
Rolf Schmid, Lenzburg
 Fritz Schneiter, Gipf-Oberfrick

Cantons de Bâle-Ville et de Bâle-Campagne

Gregor Bachmann, Arlesheim
 Liselotte Baltensperger, Biel-Benken
Gabriel Barell, Binningen
 Marco Fischer-Stocker, Münchenstein
 Thomas Friedlin, Therwil
 Dominik Gasser, Allschwil
 Hans Rudolf Gysin, Pratteln
 Rudolf Schaffner, Sissach

Canton de Glaris

vacant

Canton de Lucerne

Andreas Affentranger, Willisau
Ruedi Amrein, Sursee
Reto Bachmann, Hochdorf

Daniel Gloor, Sursee
Paul Hug, Lucerne
Roland Marti, Ballwil
Peter Pfister, Altishofen
Matthias Tobler-Kaiser, Meggen

Cantons de Nidwald et d'Obwald

Josef Bucher, Sachseln
Josef Windlin-Kiser, Kerns

Canton de Soleure

Stephan Annaheim, Lostorf
Rolf Büttiker, Wolfwil
Beat Loosli, Starrkirch-Wil
Rosemarie Simmen-Messmer,
Soleure
Hans Späti, Soleure
Raoul Stampfli, Soleure

Canton de Schwytz

Moritz Betschart, Brunnen
Josef Kündig-Lüönd, Ibach
Martin Michel, Lachen

Canton du Tessin

Silvio Eduard Baumgartner, Mendrisio
Mauro Dell'Ambrogio, Giubiasco
Battista Ponti, Morbio Inferiore
Diego Scacchi, Orselina
Eugenio Torriani, Pura

Canton d'Uri

Gabi Huber, Altdorf

Canton de Zoug

Peter Hegglin-Hürlimann, Edlibach
Christoph Müller, Baar

Région est

Cantons d'Appenzell Rhodes intérieures et Rhodes extérieures

Walter Regli, Appenzell
Urs Tischhauser, Bühler

Canton des Grisons

Aldo Brändli, Grüşch
Volker Fell, Coire
Françoise Stahel, Klosters
Marc E. Wieser, Zuoz

Canton de St-Gall

Rudolf Alther, Goldach
Christian Fiechter, Heerbrugg
Otto Hofstetter, Uznach
Christian Krüger, Staad
Karl Müller, St-Gall
Jakob Rhyner, Buchs
Alfred Ritz, Altstätten
René Schwarzmann, Bad Ragaz
Rita Schwendener-Manser, St-Gall
Martin Zuber, Lütisburg Station
Josef Zweifel, Mörschwil

Canton de Schaffhouse

Peter Müller, Stein am Rhein

Canton de Thurgovie

Max Gimmel, Arbon
Raphael Herzog, Frauenfeld
Peter Joss, Weinfelden
Elsa Mürger, Amriswil
Peter Schütz, Wigoltingen
Philipp Stähelin, Frauenfeld

Canton de Zurich

Wolfgang Auwärter,
Rikon im Tösstal
Oskar Bachmann, Stäfa
Carl Bertschinger, Pfäffikon
David Bosshard, Männedorf
Rolf Burkhardt, Zurich
Hans Gerber, Fehraltorf
Marcel Gisler, Flaach
Heini Hegner, Zurich
Konrad Kaufmann, Dietikon
Christian Kramer, Uitikon Waldegg
Konrad Kyburz, Dielsdorf
Walter Meier, Eglisau
Adrian Meister, Zollikon
Artur O. Müller, Zurich
Rolf E. Schäuble, Andelfingen
Kurt Schiesser, Zumikon
Donato Trivisano, Winterthur
Rico Trümpler, Zurich
Reto Weber, Dielsdorf
Ronald Weisbrod, Ebertswil

Principauté du Liechtenstein

Engelbert Schurte, Triesen

En italique: Nouveaux délégués depuis le 13 mai 2005.

Conseil d'administration

(état 1^{er} janvier 2006)

		Membre depuis	Elu-e jusqu'en
Otto Saxer	Président d'honneur dr en droit, avocat, Liebefeld		
Albert Lauper	Président Villars-sur-Glâne	2002	2008
Richard Burger	Vice-président Ing. en machines dipl. EPF, Bottmingen	1992	2008
Käthi Bangerter	présidente du conseil d'administration de Bangerter Holding SA, anc. conseillère nationale, Aarberg	1996	2008
Susy Bruschweiler	CEO du SV Group, Erlenbach	2002	2006
Dieter Burckhardt	vice-président du conseil d'administration de Pestalozzi & Cie SA, Zurich	1998	2008
Elgar Fleisch	dr en sc. éc. et soc., professeur de gestion de l'information et de la technologie à l'université St-Gall et à l'EPF de Zurich, St-Gall	2003	2008
Peter Giger	lic. en sc. éc., président du conseil d'administration de Giger Management SA, Ittigen	1980	2008
Leana Isler	dr en droit, juge au tribunal administratif du canton de Zurich, conseillère juridique auprès de l'étude d'avocats Spahni Stein, Zurich	2001	2008
Peter Kappeler	ing. dipl. EPF, président de la BEKB/BCBE, Berne	2002	2006
Alfred Marti	administrateur de Ernst Marti SA, Kallnach	1992	2008
Luc Meylan	lic. en droit, avocat et notaire, Bôle	1988	2008
Franz-Xaver Muheim	dr en droit, avocat et notaire, Altdorf	2002	2008
Fritz Mühlemann	dr en sc. éc., anc. président de la direction de BKW FMB Energie SA, Rubigen	1994	2006
Ernst Neukomm	anc. conseiller d'Etat, Löhningen	1984	2006

		Membre depuis	Elu-e jusqu'en
Fulvio Pelli	dr en droit, avocat et notaire, conseiller national, président de la Banque Cantonale du Tessin, Lugano	1992	2008
Christian Rey	dr en sc. éc., CEO de Rentimo S.A., président de Genève Tourisme, Versoix	2002	2006
Keith Satchell	CEO Groupe Friends Provident plc (Dorking, GB) membre du conseil d'administration d'EurAPCo SA (Zurich), GB-Surrey	1999	2006
Fritz Schiesser	dr en droit, avocat et notaire, conseiller aux Etats, Haslen	2005	2009
Thomas Schmid	anc. président du conseil d'administration fenaco, Ibach SZ	1994	2008
Serge Siervo	lic. en droit, avocat à Sion et Sierre, Sion	2004	2008
Rudolf Stämpfli	dr en sc. éc. de la Haute école de St-Gall, président du conseil d'administration de Stämpfli SA, président de l'Union patronale suisse, Berne	2005	2009
Wilfred Pierre Stoecklin	dr en sc. éc., Bottmingen	2003	2007
Peter R. Studer	entrepreneur, ing. él. dipl. HES/SIA, Berne	1994	2008
Burkhard Vetsch	anc. conseiller d'Etat, anc. conseiller national, Balgach	1978	2006
Andreas von Sprecher	avocat à Zurich et Maienfeld, Zollikon	2003	2007
Karl Weber	président du conseil d'administration de Kaweba SA, anc. conseiller national, Schwytz	1986	2006

Tous les membres du conseil d'administration sont des citoyens suisses, excepté Keith Satchell (nationalité anglaise) et Elgar Fleisch (nationalité autrichienne).

Beat Haudenschild

Secrétaire du conseil d'administration
avocat, Boll

PricewaterhouseCoopers SA,
Berne

Organe de révision
chefs réviseurs
Jürg Reber, Bolligen (depuis 2000);
Enrico Strozzi, Langnau am Albis (depuis 2004)

2005

Comptes annuels

Compte de profits et pertes milliers de CHF	2005	2004
Produit des participations	12 020	12 020
Produit du prêt	6 091	6 093
Autres produits financiers	694	360
Produits	18 805	18 473
Charges administratives	- 2 188	- 1 943
Charges	- 2 188	- 1 943
Résultat avant impôts	16 617	16 530
Impôts	- 121	- 214
Bénéfice annuel	16 496	16 316

Bilan au 31 décembre	Annexe	2005	2004
milliers de CHF			
Actifs			
Placements de capitaux	1	913 800	913 619
Immobilisations corporelles		226	264
Actifs immobilisés		914 026	913 883
Disponibilités		26 655	29 668
Créances envers des sociétés du groupe		15 373	93
Autres actifs		98	25
Actifs circulants		42 126	29 786
Total		956 152	943 669
Passifs			
Fonds d'excédents des assurés		55 512	47 512
Engagements à long terme		55 512	47 512
Engagements envers des sociétés du groupe		332	362
Autres passifs		681	913
Comptes de régularisation		450	551
Engagements à court terme		1 463	1 826
Fonds étrangers		56 975	49 338
Réserves	2	873 000	873 000
Report du bénéfice		9 681	5 015
Bénéfice annuel		16 496	16 316
Capital propre		899 177	894 331
Total		956 152	943 669

Annexe**1 Placements de capitaux**

milliers de CHF

	2005	2004
Participation	758 000	758 000
Société immobilière	5 800	5 619
Prêt à une société du groupe	150 000	150 000
Placements de capitaux	913 800	913 619

2 Réserves

milliers de CHF

	2005	2004
Réserves générales légales	400 000	400 000
Réserves libres	254 000	254 000
Réserves extraordinaires	219 000	219 000
Réserves	873 000	873 000

Participations

	Quote-part en %	Capital-actions Milliers CHF
Mobilière Suisse Holding SA Bundesgasse 35 3001 Berne	100.00	200 000
Schopa AG Splügenstrasse 12 8027 Zurich But: société immobilière	100.00	50

Pas de changement dans les participations par rapport à l'année précédente.

Utilisation du bénéfice milliers de CHF	2005	2004
Bénéfice annuel	16 496	16 316
Report du bénéfice	9 681	5 015
Bénéfice résultant du bilan	26 177	21 331

Le conseil d'administration propose à l'assemblée des délégués du 19 mai 2006 d'utiliser le bénéfice au bilan de la manière suivante:

Attributions:

Fonds d'exédents des assurés	8 000	8 000
Caisses de pension	3 000	3 000
Fonds de donations	400	400
Fondation du Jubilé	250	250
Attributions	11 650	11 650
Report à compte nouveau	14 527	9 681

Rapport de l'organe de révision

A l'assemblée des délégués de
la Mobilière Suisse Société Coopérative
Berne

En notre qualité d'organe de révision, nous avons vérifié la comptabilité et les comptes annuels (compte de profits et pertes, bilan et annexe, pages 12 à 14) ainsi que la gestion de la Mobilière Suisse Société Coopérative pour l'exercice arrêté au 31 décembre 2005.

La responsabilité de l'établissement des comptes annuels et de la gestion incombe au conseil d'administration alors que notre mission consiste à vérifier ces comptes et la gestion et à émettre une appréciation les concernant. Nous attestons que nous remplissons les exigences légales de qualification et d'indépendance.

Notre révision a été effectuée selon les normes d'audit suisses. Ces normes requièrent de planifier et de réaliser la vérification de manière telle que des anomalies significatives dans les comptes annuels puissent être constatées avec une assurance raisonnable. Nous avons révisé les postes des comptes annuels et les indications fournies dans ceux-ci en procédant à des analyses et à des examens par sondages. En outre, nous avons apprécié la manière dont ont été appliquées les règles relatives à la présentation des comptes, les décisions significatives en matière d'évaluation, ainsi que la présentation des comptes annuels dans leur ensemble. La vérification de la gestion consiste à apprécier si les conditions d'une gestion conforme à la loi et aux statuts sont réunies; il ne s'agit pas de vérifier l'opportunité de celle-ci. Nous estimons que notre révision constitue une base suffisante pour former notre opinion.

Selon notre appréciation, la comptabilité, les comptes annuels et la gestion ainsi que la proposition relative à l'emploi du bénéfice au bilan sont conformes à la loi suisse et aux statuts.

Nous recommandons d'approuver les comptes annuels qui vous sont soumis.

Berne, le 30 mars 2006

PricewaterhouseCoopers SA

Jürg Reber Enrico Strozzi

Les crues ont fait des ravages – exemple dans le Kandertal

Les intempéries d'août 2005 ont provoqué en Suisse des dégâts d'une ampleur exceptionnelle. Dans l'Oberland Bernois, plusieurs communes ont été inondées par la Kander. Les habitations et les entreprises artisanales ont particulièrement souffert. Par chance, il n'y a pas eu de victimes à déplorer.









Les sapeurs-pompiers, la protection civile et l'armée ont travaillé sans relâche. Il n'y avait plus d'électricité, les vivres et l'eau potable commençaient à manquer. Les secouristes ont évacué des personnes, ils ont dégagé le lit de la rivière le plus vite qu'ils ont pu et tenté de sauver tout ce qui pouvait l'être.







Page précédente: l'entreprise familiale des Reichenbacher, une scierie et une fabrique de palettes, a été en grande partie détruite. Les spécialistes de la Mobilière étaient consternés eux-mêmes lorsqu'ils ont vu l'étendue des dégâts. Ils ont immédiatement proposé leur aide au client.



Tout de suite après la catastrophe, l'entrepreneur, ses employés et nos experts se sont réunis pour faire le point: ils ont estimé les chances de sauvetage de l'entreprise et les mesures à mettre en œuvre à cet effet.





Les études ont montré que l'entreprise était située à un endroit extrêmement exposé. De ce fait, le canton a autorisé la reconstruction de la fabrique de palettes sur le même emplacement, mais pas celle de la scierie. L'entrepreneur s'est ainsi vu contraint de licencier une partie de ses soixante employés.



A la place de la scierie, l'entrepreneur, les autorités et la Mobilière veulent réaliser ensemble un nouveau projet, à Reichenbach et dans le domaine de la transformation du bois également. Ce projet vise en premier lieu à créer de nouvelles places de travail dans la commune. Puisse ce souhait se concrétiser...

Stratégie, objectifs et perspectives

La stratégie du Groupe Mobilière, qui repose sur la philosophie esquissée aux pages 4 et 5 du présent rapport, doit permettre la concrétisation des objectifs de la Mobilière Suisse Société Coopérative.

La Mobilière ne cherche pas à maximiser mais à optimiser son bénéfice. Le bénéfice sert en premier lieu à assurer la continuité du développement et la pérennité de l'entreprise, et doit permettre le versement de dividendes à la coopérative et de parts d'excédents aux assurés.

Le Groupe Mobilière est un acteur influent sur le marché suisse de l'assurance. Il est leader dans ses activités de base. Le groupe dispose d'un capital de confiance élevé, tant auprès de sa clientèle que dans le public. Il offre une gamme complète de produits de qualité ainsi que des conseils et services fiables. Le règlement des sinistres constitue également un de ses points forts.

Leader dans nos activités de base

Dans nos activités de base, les assurances ménage et d'entreprise, l'assurance vie risque des particuliers et la réassurance des institutions de prévoyance, nous sommes leader en Suisse.

Capital de confiance élevé

La Mobilière jouit d'un grand capital de confiance auprès de sa clientèle. Depuis des années, elle arrive en tête du sondage effectué dans la branche sur ce point. Ce capital résulte de l'addition de nos prestations et de notre présence locale. En cas de sinistre, nos clients peuvent compter sur un soutien rapide et efficace de notre part. Nous leur proposons également diverses prestations complémentaires pour parfaire leur sécurité.

Gamme complète de produits et proximité

Produits et conseils sont indissociables. Avec notre propre gamme de produits et des produits de tiers soigneusement sélectionnés, nous couvrons l'ensemble des besoins de notre clientèle. Les produits sont transparents et permettent de garantir tout type de risques auxquels nos clients peuvent être exposés. Grâce à notre vaste réseau d'agences générales, nous pouvons garantir un conseil personnalisé à nos clients ainsi qu'un soutien rapide et efficace en cas de sinistre. Cette structure décentralisée en matière de gestion de sinistres est unique en Suisse.

Perspectives

Grâce à l'évolution stable de nos affaires, nous accorderons en 2006 également une ristourne sur excédents à nos assurés sous la forme d'une réduction de prime: bénéficieront de cette ristourne les entreprises qui ont une assurance MobiPro.

Au lieu des différents outils utilisés actuellement, nous mettrons en place au cours des prochaines années un système unique sur la nouvelle plateforme TI pour la gestion des sinistres, de manière à simplifier celle-ci. Grâce à ce nouvel outil informatique, les gestionnaires de sinistres de nos agences générales pourront réagir plus vite et apporter un meilleur soutien encore à nos assurés.

Le groupe veut poursuivre sa croissance en développant ses relations avec les clients existants et en renforçant les ventes croisées entre les secteurs vie et non-vie, désormais réunis sous la même marque. Les nouveaux partenariats engagés vont contribuer aussi à notre croissance en nous donnant accès à une nouvelle clientèle.

Conseil d'administration de la Mobilière Suisse Holding SA*

(état 1^{er} janvier 2006)

	Nationalité	Année de naissance	Début du mandat	Fin du mandat
Albert Lauper, président	CH	1942	2000	2008
Richard Burger, vice-président	CH	1943	1998	2008
Susy Bruschweiler	CH	1947	2005	2009
Peter Giger	CH	1938	1991	2008
Peter Kappeler	CH	1947	2003	2007
Luc Meylan	CH	1947	2001	2008
Fulvio Pelli	CH	1951	2001	2008

*La composition des conseils d'administration de la Mobilière Suisse Société d'assurances (SA), de la Mobilière Suisse Société d'assurances sur la vie (SA) et de la Mobilière Suisse Asset Management (SA) est identique. Tous les membres du conseil d'administration sont de nationalité suisse.

Albert Lauper (Villars-sur-Glâne) est diplômé fédéral en assurance privée. Il est entré à la Mobilière Suisse Société d'assurances en 1967 et y a exercé diverses fonctions dont, en dernier lieu, jusqu'à mai 2003, celle de président de la direction du groupe et d'administrateur-délégué de la Mobilière Suisse Holding SA. En 2003, il a abandonné sa fonction de responsable opérationnel du groupe et a été élu en même temps président du conseil d'administration. Durant la même année, il a été élu à la présidence de l'Association Suisse d'Assurances. En outre, il est membre du conseil d'administration de la Nouvelle Compagnie de Réassurance depuis 1996. De 2001 à 2003, il a exercé les fonctions de Chairman of the Board of EurAPCo SA, un groupe fédérant différentes grandes sociétés d'assurances coopératives européennes. Depuis mi-2005, il est trésorier du CEA (Comité Européen des Assurances).

Richard Burger (Bottmingen) est ingénieur en machines diplômé de l'Ecole polytechnique fédérale de Zurich. De 1971 à 2003, il a exercé diverses fonctions chez Sulzer, dont en dernier lieu celle de membre de la direction du groupe. Depuis 2002, il préside le conseil de fondation de l'institution de prévoyance de Sulzer. Depuis cette même année, il est membre du conseil d'administration du BLS Chemin de fer du Lötschberg. Depuis 1997, il fait partie du conseil d'administration de Trumpf Grüşch AG. En 2005, Monsieur Burger a été élu vice-président du conseil d'administration de la Mobilière Suisse Holding SA.

Susy Bruschweiler (Erlenbach) est diplômée en économie et gestion d'entreprise de l'Université de Neuchâtel. De 1995 à 1999, elle a été présidente du comité de direction de SV-Service. Depuis 1999, elle est CEO de SV Group. Précédemment, elle a exercé des activités dirigeantes auprès de diverses institutions de formation en soins infirmiers. Depuis 1999, elle est membre du conseil d'administration de Siegfried AG et du comité consultatif de Credit Suisse Group. En outre, elle siège au comité de l'Union patronale suisse depuis 2004 et, depuis 1989, est membre du Comité international de la Croix-Rouge CICR.

Peter Giger (Ittigen) est licencié en sciences économiques. De 1965 à 2003, il a occupé divers postes à responsabilité au sein du groupe Hans Giger. Depuis 1991, il préside le conseil d'administration de Giger Management AG. Il est aussi président du conseil d'administration de Berna Biothech AG depuis 1999. Depuis 2000, il préside le conseil d'administration de la banque EEK à Berne.

Peter Kappeler (Berne) est ingénieur diplômé de l'Ecole polytechnique fédérale de Zurich et titulaire d'un MBA INSEAD. Il a exercé des fonctions dirigeantes dans le secteur bancaire et dans l'industrie. A partir de 1992, et jusqu'à sa nomination à la présidence du conseil d'administration en mai 2003, il a exercé la fonction de responsable opérationnel de la Banque Cantonale Bernoise BEKB/BCBE. Il fait partie de divers conseils d'administration et conseils de fondation, entre autre chez Givaudan, Ypsomed AG, Cendres & Métraux SA et aux Chemins de fer de la Jungfrau.

Luc Meylan (Bôle), lic. en droit, est avocat et notaire à Neuchâtel où il a fondé sa propre étude en 1974. Il est l'un des fondateurs d'Athemis, une entreprise de quelque 45 collaborateurs, qu'il dirige avec sept associés. Athemis joue un rôle important dans la vie économique de l'Arc jurassien, en particulier dans les cantons de Neuchâtel et du Jura, ainsi que dans le Jura bernois. Les clients de Monsieur Meylan sont des privés et des PME.

Fulvio Pelli (Lugano), avocat et notaire, est associé d'une étude d'avocats à Lugano. En 2004, il a été élu président de la Banque Cantonale Tessinoise. De 2000 à 2005, il a fait partie du conseil d'administration de la Nouvelle Compagnie de Réassurance. Il est conseiller national depuis 1995 et président du PRD Suisse depuis 2005.

Andreas Dolf

Secrétaire du conseil d'administration

Avocat, Herzogenbuchsee

Ben Rageth

Révision interne

Lic. en sc. éc. Haute Ecole de St-Gall

PricewaterhouseCoopers SA, Berne

Organe de révision

2005

Chefs réviseurs

Jürg Reber, Bolligen (depuis 2000)

Enrico Strozzi, Langnau am Albis (depuis 2004)

Compte rendu de l'activité du conseil d'administration

Conseil d'administration nouvellement constitué

Le conseil d'administration de la holding s'est nouvellement constitué le 25 mai 2005 après les élections. Richard Burger (Bottmingen/BL) a été élu vice-président. Il remplace Jacques Saucy, qui a atteint la limite d'âge. Madame Susy Bruschweiler (Erlenbach/ZH) est nouvellement membre. Le conseil d'administration a tenu six séances ordinaires et deux séances spéciales.

Décisions pour le futur

Durant le dernier exercice, le conseil d'administration a examiné la stratégie de l'entreprise et étudié diverses autres questions, dont celle des partenariats notamment. Par ailleurs, il a adopté la politique de gestion opérationnelle des risques et le concept relatif aux opérations de couverture, à mettre en œuvre dans le cadre de la gestion actifs/passifs. Les mesures prises sur la base de ce concept réduiront la volatilité du rendement.

Adaptations organisationnelles et renforcement de la transparence

Le règlement d'organisation et le règlement des compétences du groupe ont été complètement révisés. A partir du 1^{er} janvier 2006, la révision interne (audit interne) sera subordonnée au président du conseil d'administration administrativement et non plus seulement sur le plan technique. En outre, le conseil d'administration a décidé d'introduire dans le rapport de gestion une rubrique «Gouvernement d'entreprise» et de publier les rémunérations octroyées aux organes dirigeants.

Participation des clients aux excédents

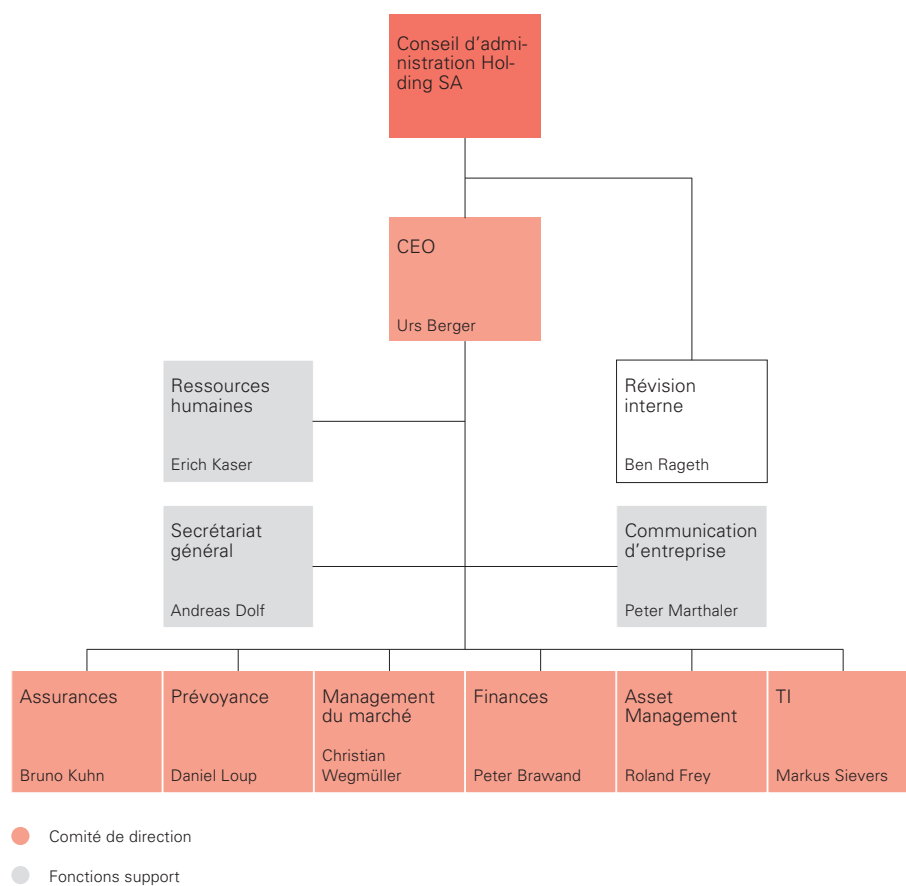
Le conseil d'administration a décidé de verser également en 2006 et 2007 des parts du fonds d'excédents aux assurés. Les clients détenteurs d'une assurance d'entreprise se verront ristourner une somme approximative de 18 mio CHF en 2006. En 2007, la ristourne sera accordée aux clients détenteurs d'une assurance ménage. 52 mio CHF environ leur seront versés.

Décisions concernant les caisses de pension

L'institution de prévoyance de la Mobilière Suisse Société d'assurances sur la vie fusionnera avec la caisse de pension des collaborateurs du Groupe Mobilière et, cette dernière, qui a actuellement la forme d'une coopérative, sera transformée en une fondation. Les organes compétents décideront dans le courant de l'année 2006 concernant la réalisation des changements prévus. En outre, le conseil d'administration a approuvé la nouvelle clé de répartition 60/40 (au lieu de 50/50 actuellement) des cotisations entre l'employeur et les employés, proposée par le comité de direction. Le changement prendra effet le 1.1. 2007.

Structure de direction

(état 1^{er} janvier 2006)



Comité de direction

(état 1^{er} janvier 2006)

	Nationalité	Année de naissance	Membre du CD depuis
Urs Berger, président du comité de direction	CH	1951	2003
Peter Brawand, responsable Finances	CH	1965	2004
Roland Frey, responsable Asset Management	CH	1956	2000
Bruno Kuhn, responsable Assurances	CH	1957	2003
Daniel Loup, responsable Prévoyance	CH	1949	2004
Markus Sievers, responsable TI	CH	1954	2003
Christian Wegmüller, responsable Management du marché	CH	1950	1996

Urs Berger (Therwil) a étudié les sciences économiques à la Haute école de St-Gall. A partir de 1978, il a exercé des fonctions dans une entreprise de courtage en assurances; de 1981 à 1993, il a occupé divers postes importants, notamment celui de responsable du conseil aux entreprises industrielles, auprès de Zurich Assurances. En 1993, il est entré à la Bâloise Assurance, a été nommé en 1999 président de la direction de la Bâloise Suisse et membre de la direction du groupe. Le 1^{er} janvier 2003, il a rejoint la Mobilière, où il occupe le poste de CEO depuis le 25 mai 2003. En outre, Urs Berger fait partie des comités directeurs de l'Association Suisse d'Assurances ASA et de l'Union patronale suisse et, depuis 2005, est membre du conseil d'administration de la caisse maladie KPT.

Peter Brawand (Therwil) est licencié en sciences économiques de la Haute Ecole de St-Gall et titulaire du diplôme fédéral d'expert-comptable. A partir de 1989, il a exercé diverses fonctions chez Revisuisse Price Waterhouse SA, dont, en dernier lieu, celle de chef mandataire en matière de conseil et de contrôle de gestion. De 1994 à 1996, il a été responsable des finances et de l'administration au sein du comité directeur de Coop Compagnie d'Assurances. En 1997, il a rejoint la Bâloise Assurances. Membre du comité de direction Suisse depuis 1998, il a occupé en dernier lieu le poste de responsable de la comptabilité et du controlling. Depuis le 1^{er} juin 2004, Peter Brawand est responsable des finances du Groupe Mobilière.

Roland Frey (Muri-Gümligen) est titulaire du diplôme fédéral de spécialiste en économie bancaire. A partir de 1976, il a exercé diverses fonctions auprès de la Neue Aargauer Bank, de la Chase Manhattan Bank et de la Banque Populaire Suisse. En 1996, il est entré au Credit Suisse en tant que responsable des régions Zurich nord et Zurich ouest. Depuis le 1^{er} mai 2000, il est responsable de l'Asset Management du Groupe Mobilière. En outre, Roland Frey exerce la fonction de consultant auprès de la Valiant Privatbank AG.

Bruno Kuhn (Stettlen) est avocat. Il a débuté sa carrière en 1985 à la Société de Banque Suisse, au département des finances. De 1986 à 1987, il a exercé la fonction de chef mandataire auprès d'une agence bernoise de relations publiques. En 1987, il est entré au service de la Mobilière, a été promu à la tête du département Produits en 1999 et dirige depuis le 16 juin 2003 le secteur du comité de direction Assurances. Il est membre du conseil de fondation, du comité du conseil de fondation et des conseils d'administration de Sanitas Assurances de base SA et de Sanitas Assurances privées SA, ainsi que mandataire général de CG Car-Garantie Versicherungs-Aktiengesellschaft pour la Suisse.

Daniel Loup (Lutry) est licencié de l'Ecole des Hautes Etudes Commerciales (HEC) de l'Université de Lausanne. Il a débuté sa carrière en 1972 chez Winterthur Assurances où il a exercé diverses fonctions, notamment celle de responsable du secteur distribution vie Suisse. En 1995, il a rejoint Swiss Life et, en 1999, est devenu membre du comité de direction du groupe Swiss Life pour la Suisse. Daniel Loup est entré au service du Groupe Mobilière le 1^{er} mars 2004 en tant que responsable Prévoyance.

Markus Sievers (Balzers) est mathématicien diplômé de l'EPFZ. A partir de 1978, il a été assistant au séminaire de mathématiques à l'EPF de Zurich. Entré en 1980 dans le Groupe Mobilière, il a exercé successivement les fonctions de chef de vente de Providentia, de directeur de Protekta et de responsable du développement des affaires. Depuis le 16 juin 2003, il est à la tête du secteur TI du Groupe Mobilière.

Christian Wegmüller (Murgenthal) est titulaire du diplôme fédéral d'expert comptable et de la maîtrise fédérale de comptable et contrôleur de gestion. A partir de 1973, il a exercé son activité auprès d'une administration communale puis dans une société fiduciaire. Entré à la Mobilière en 1984 en tant que réviseur, il a été nommé ensuite à la tête du département économie d'entreprise/controllers, avant de prendre la direction de l'organisation externe et du marketing, puis du secteur assurances non-vie Suisse. Depuis le 16 juin 2003, il est responsable du secteur Management du marché pour le groupe. En outre, il est vice-président de l'Organe suisse responsable des examens professionnels et supérieurs de banque, d'assurance et de planification financière (BAP).

Responsables fonctions support du comité de direction

Andreas Dolf	Secrétariat général
Erich Kaser	Ressources humaines
Peter Marthaler	Communication d'entreprise

Direction

(état 1^{er} janvier 2006)

Hanspeter Aebischer	pilotage de la distribution
Christoph Aisslinger	tâches spéciales
Hans Ammeter	actuariat assurances
Albert Andrist	projets
André Blanchard	management du marché ouest
Werner Bösiger	processus sinistres
Patrizio Bühlmann	Protekta Assurance de protection juridique SA
Walter Bühlmann	management du produit MobiSana
Odilo Bürgy	service juridique groupe
Paul Cathrein	assurances ménage et protection juridique
Margrit Elbert	service des sinistres choses
Peter Galliker	Key Account Management
Roland Grossrieder	processus ingénierie & gestion informatique des clients
Christoph Gaus	assurances mobilité
Thomas Harnischberg	service des sinistres RC/véhicules à moteur/ voyages
Peter Hasler	service des sinistres
Andreas Hölzli	processus et projets
Thomas Itten	développement RH
Andreas S. Keller	actuariat prévoyance
Stefan Koch	gestion des contrats prévoyance privée
Peter Kummer	architecture d'entreprise
Beat Kunz	placements
Martin Kurz	gestionnaire clients grands comptes
Antoine Lavanchy	prestations, service juridique & underwriting prévoyance
Daniel Luder	gestion du risque
Roland Lüthi	Mobi24
Bernhard Maeder	produits prévoyance privée
Véronique Manavi	projets
Jérôme Mariéthoz	planification, projets et controlling prévoyance
Silvan Meier	management du marché centre
André Meyer	processus assurer
Walter Minder	contrôle de gestion
Gaspare Nadig	gestion des grands sinistres
Beat Odermatt	finance et comptabilité
Konrad Reif	gestion des partenaires
Gottfried Rey	consultant en gestion de risques
René Rippstein	marketing et services
Peter Schärer	management du produit MobiPro choses

Christophe Schaufelberger	assurances de personnes
Andreas Scheurer	droit et gestion du savoir
Christian Schindler	direction courtiers
Christian Schnell	conseil aux entreprises prévoyance professionnelle
Martin Sedlmayer	gestion de projets et achats TI
Bruno Spicher	assurances d'entreprises
Christoph Stalder	Public Affairs
Erich Streit	gestion RH
Rolf Trüb	développement TI
Heinrich Türlér	prévoyance professionnelle
Klaus Volken	management du marché est
Urs Wirth	immeubles
Andreas Wortmann	exploitation TI
Markus Wyss	facility management
Rico Zwahlen	gestion des sinistres

Amusez-vous avec Eugen

Le classique de la littérature enfantine de Klaus Schädelin «Mein Name ist Eugen» porté à l'écran a visiblement amusé les hôtes des agences générales, comme en témoignent ces photos. A fin décembre, «Mein Name ist Eugen», sacré meilleur film suisse de fiction de l'année 2005, avait fait déjà plus de 500 000 entrées en Suisse alémanique. Vu ce succès, une version synchronisée ou sous-titrée, sera distribuée en 2006 dans les salles de Suisse romande et du Tessin.



La Mobilière a financé une part importante du film. Des garnements provoquant toutes sortes de dommages par leurs frasques: ce thème peut aisément servir de trame à une discussion sur l'assurance responsabilité civile.







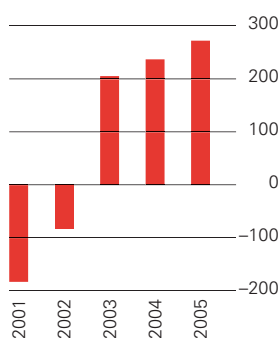
Résultat global

La Mobilière a obtenu un très bon résultat – malgré l'ampleur des dommages causés par les crues torrentielles en août dernier. Les deux secteurs d'affaires y ont contribué par une hausse prometteuse du volume des primes, un contrôle strict des coûts, et aussi grâce à l'évolution acceptable voire bonne de la sinistralité et aux bons résultats des placements.

Les comptes consolidés de l'exercice 2005 ont été établis au niveau de la Mobilière Suisse Holding SA, comme l'année précédente. Celle-ci est une filiale à 100% de la Mobilière Suisse Société Coopérative. Le présent commentaire porte sur les chiffres-clés qui figurent sur le rabat de la page de couverture de ce rapport, et sur les comptes du groupe, présentés aux pages 64 à 82.

Résultat annuel consolidé

Mio CHF

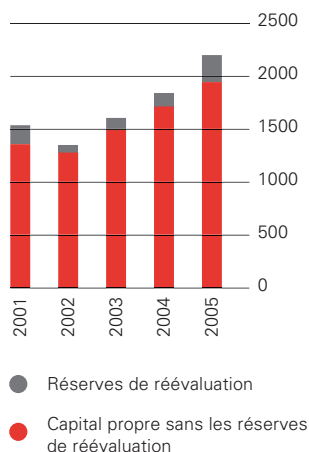


Le **bénéfice annuel consolidé** atteint 272,2 mio CHF, ce qui correspond à une hausse de 35,3 mio CHF par rapport à 2004. Le secteur non-vie et le secteur vie ont contribué à ce bénéfice, à hauteur de 201,3 mio CHF (172,6 mio CHF l'année précédente) et de 70,9 mio CHF (64,3 mio CHF l'année précédente) respectivement. Le résultat technique non-vie s'est dégradé à la suite de la catastrophe naturelle d'août, mais de 4,3 mio CHF seulement. La charge brute résultant de ce sinistre exceptionnel s'établit à environ 485 mio CHF. En vie, le résultat technique enregistre une nette amélioration, le déficit technique ne s'élève plus qu'à 27,1 mio CHF. Avec une hausse de 8,3%, le résultat financier du groupe est nettement supérieur à celui de l'année précédente.

Capital propre consolidé

au 31.12.

Mio CHF



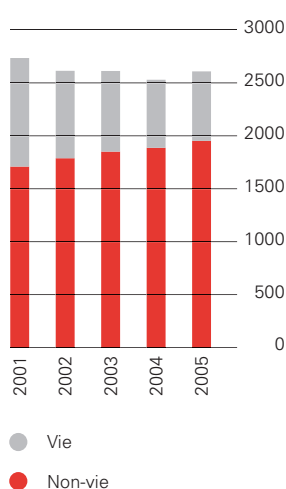
Comme le montre le **bilan**, le capital propre consolidé a augmenté de 356,6 mio CHF, pour s'établir à 2,201 mia CHF. Comme l'année précédente, le rendement du capital propre est légèrement supérieur à 13%. Les fonds propres disponibles (mesurés selon «Solvency I») représentent un multiple de la marge de solvabilité exigée par loi; le deuxième test, effectué selon le modèle SST («Solvency II») a confirmé l'excellent niveau de notre dotation en capital propre, calculée aux valeurs du marché. La Mobilière peut ainsi poursuivre son développement sur une base financière extrêmement solide. La somme du bilan consolidé a progressé à 12,856 mia CHF (11,922 mia CHF l'année précédente), les placements de capitaux représentant 94,8% des actifs (95,4% l'année précédente). Avec 5,761 mia CHF (5,433 mia CHF l'année précédente) les titres à revenu fixe représentent toujours, et de loin, le volume de placement le plus important. Ces titres sont portés au bilan selon la méthode de l'Amortized-Cost, ce qui signifie que la différence entre la valeur d'acquisition et le montant de remboursement est répartie systématiquement sur la durée résiduelle. Côté passifs, les provisions techniques ont, comme d'habitude, été dotées prudemment.

Affaires techniques non-vie

Les primes brutes ont progressé de 3,5% à 1,953 mia CHF. Toutes les branches d'assurances ont contribué à cet accroissement. Nous avons financé une partie des coûts d'indemnisation liés aux inondations d'août 2005, à hauteur de 30 mio CHF exactement, par le biais de notre provision pour catastrophes. Le ratio sinistres à primes a progressé à 74,9% (73,7% l'année précédente). Le taux de frais a pu être réduit de 0,9 point à 24,6%. Les autres charges techniques d'assurance s'élèvent à 1,5% (1,7% l'année précédente); celles-ci comprennent les parts d'excédents versées aux preneurs d'assurance ainsi que les contributions pour le servi-

Primes brutes

Mio CHF



ce du feu et la prévention des accidents. Le ratio combiné est demeuré à peu près stable à 101,0% (100,9% l'année précédente).

Opérations financières

Le résultat financier, en hausse de 20,2%, s'établit à 250,9 mio CHF (année précédente 208,7 mio CHF). Le produit des titres a fléchi, en raison du niveau plus bas des taux d'intérêts obligataires. Cette diminution a été plus que compensée cependant par les plus-values réalisées sur la vente d'obligations en monnaies étrangères, que nous avons remplacées, conformément à la stratégie, par des titres d'emprunts émis en francs suisses. Les revenus provenant des actions et la valorisation de celles-ci ont évolué de manière très positive, grâce à la progression des marchés concernés. Les plus-values par rapport à la valeur d'acquisition sont enregistrées dans les réserves de réévaluation. Les amortissements sur placements comprennent aussi ceux résultant d'opérations effectuées à des fins de couverture. Les autres produits financiers et charges financières comprennent essentiellement des gains ou pertes de change ainsi que le produit des opérations à terme sur devises.

Affaires techniques vie

Les primes brutes s'élèvent à 656,0 mio CHF (année précédente 642,7 mio CHF). En assurance risque, nous avons pu augmenter légèrement notre volume d'affaires à 132,8 mio CHF (année précédente 131,9 mio CHF). En réassurance des institutions de prévoyance, nous réalisons une nouvelle fois une bonne croissance grâce aux nouvelles souscriptions (à primes annuelles). Le volume de primes a atteint 347,8 mio CHF (année précédente 339,5 mio CHF) dans ce segment. Les affaires combinées, dont le risque de placement est supporté par des tiers, représentent un volume de 107,8 mio CHF (contre 104,7 mio CHF un an plus tôt). Les prestations d'assurance versées pour compte propre ont diminué par rapport à l'année précédente, et s'inscrivent à 546,5 mio CHF. Les provisions pour participation future des assurés aux excédents totalisent 199,1 mio CHF (année précédente 167,5 mio CHF). Le taux de frais pour compte propre a diminué à 13,6% (14,0% l'année précédente).

Opérations financières

Le résultat financier est moins élevé que l'année précédente; il s'inscrit à 99,8 mio CHF (115,1 mio CHF en 2004). La baisse du produit des intérêts et la charge découlant des opérations de couverture sur le portefeuille d'actions ont pesé sur le résultat. Le produit de la vente de placements, obligataires essentiellement (ventes contre achats destinés à prolonger la durée résiduelle moyenne), est globalement plus élevé que l'année précédente. Les autres produits financiers et charges financières comprennent essentiellement des gains/pertes de change, ainsi que le produit des opérations à terme sur devises.

Chiffres-clés non-vie millions de CHF	2005	2004	Variation %
Primes brutes	1 952,6	1 887,0	+ 3,5
Primes acquises pour compte propre	1 834,3	1 766,1	+ 3,9
Charge des sinistres pour compte propre*	- 1 374,5	- 1 300,8	- 5,7
Provisions techniques pour compte propre	3 959,0	3 674,2	+ 7,8
– dont provisions pour sinistres	3 209,9	2 896,5	+ 10,8
Provisions pour participations futures des assurés aux excédents	162,2	148,0	+ 9,6
Placements de capitaux	6 175,5	5 703,7	+ 8,3
Résultat technique	- 19,7	- 15,4	- 27,9
Résultat financier	250,9	208,7	+ 20,2
Résultat après impôts	201,3	172,6	+ 16,6
Sinistralité pour compte propre*	74,9%	73,7%	
Taux de frais pour compte propre*	24,6%	25,5%	
Taux autres frais techniques (y.c. parts d'excédents versées aux preneurs d'assurance) pour compte propre*	1,5%	1,7%	
Ratio combiné pour compte propre	101,0%	100,9%	

Modification d'un chiffre du compte de profits et pertes en %, + = effet positif sur le résultat, – = effet négatif sur le résultat

* Les chiffres de l'année précédente ont été adaptés à des fins de comparaison en tenant compte de la modification de principes relatifs à la présentation des comptes 2005

Non-vie

La Mobilière a parfaitement rempli sa mission à la suite des inondations catastrophiques du mois d'août, et réalisé de bonnes performances dans ses activités de base.

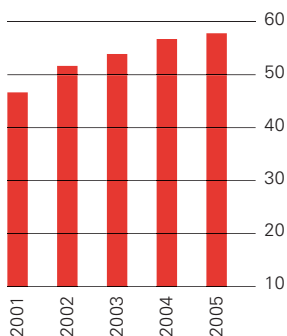
Environnement et positionnement

Les grandes compagnies d'assurances suisses opérant à l'échelle internationale s'intéressent de plus en plus aussi à notre marché intérieur. Pour ces compagnies également, la maîtrise des risques et des coûts vient au premier plan. Les assureurs cherchent à adapter le mieux possible les primes aux risques en tenant compte à la fois des caractéristiques personnelles et du comportement de leurs assurés, ainsi que des données propres à l'objet. C'est le cas notamment dans l'assurance véhicules à moteur. Certains des critères retenus dans cette branche, nationalité, sexe et âge en particulier, ont d'ailleurs soulevé de vives protestations. Les catastrophes survenues ces dernières années dans le monde, et en Suisse dernièrement, provoquent des coûts immenses. La maîtrise de ceux-ci suppose une excellente capacité financière. Le public en a pris conscience et est ainsi plus enclin à accepter le niveau actuel des primes.

La Mobilière a enregistré un accroissement de son volume de primes plus fort que la moyenne et consolidé ainsi sa position sur le marché. Contrairement aux tendances actuelles, elle continue de miser sur la proximité avec ses clients. La Mobilière a une excellente image de marque. En ce qui concerne les critères fiabilité, rapidité du service, compétence et sympathie, notre entreprise arrive régulièrement en tête du sondage effectué dans la branche. Le marketing et la communication nous aident aussi à conserver cet avantage. Nous veillons par ces moyens-là à avoir une présence continue et bien visible sur le marché. En termes de notoriété, la Mobilière occupe aujourd'hui le troisième rang parmi les assureurs non-vie. Chaque année, nous effectuons une enquête satisfaction auprès de nos clients qui ont eu un sinistre. En 2005, 97,0% d'entre eux (97,4% l'année précédente) ont déclaré qu'ils étaient très ou largement satisfaits du règlement de leur cas par la Mobilière.

Evolution du degré de notoriété de la Mobilière

en pour cent



Source: sondage IHA/GfK
Un nombre toujours plus élevé de personnes sur les 4000 interrogées citent spontanément la Mobilière.

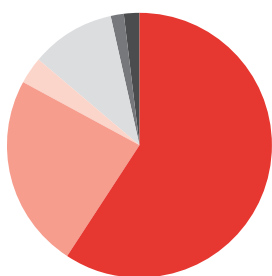
Canaux de distribution

Nos 83 agences générales conseillent les clients pour la souscription de leurs contrats et règlent leurs sinistres sur place. Nous avons intensifié notre collaboration avec des courtiers, qui ont un rôle toujours plus important sur le marché. Nos partenariats avec Sanitas, KPT, PAX, Remax, money-net.ch (banque en ligne) et, depuis novembre 2005, SwissLife, nous permettent de renforcer notre leadership dans les assurances ménage et d'entreprise. Nos clients qui ont des risques à couvrir à l'étranger peuvent aussi s'appuyer sur nous. Nous couvrons leurs besoins par l'entremise de nos partenaires du réseau EurAPCo. Pour les grands risques et les affaires spéciales à l'étranger, nous travaillons avec le réseau INI (International Network of Insurance).

Ristournes du fonds d'excédents

En tant que société coopérative, la Mobilière accorde une participation aux excédents à ses assurés. Elle met régulièrement une part de son bénéfice en réserve à cet effet. Entre mi-2005 et mi-2006, les clients qui ont une assurance ménage à la Mobilière ont bénéficié ou bénéficieront d'une ristourne sur excédents équivalant à 10% de la prime.

Indemnités payées pour les crues



- Inventaire de ménage/d'entreprise, 287 mio CHF
- Bâtiments, 115 mio CHF
- Risques spéciaux, 16 mio CHF
- Perte d'exploitation, 50 mio CHF
- Casco véhicules à moteur, 8 mio CHF
- Autres, 9 mio CHF

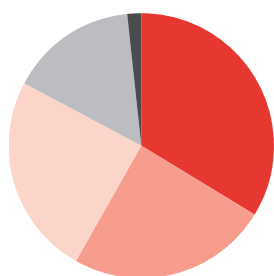
Inondations d'août

Les inondations des 20–24 août derniers ont causé des dégâts d'une ampleur jamais vue jusqu'ici, en Suisse centrale, dans l'Oberland bernois et en ville de Berne principalement. Selon les statistiques, un tel événement se produirait au plus une fois tous les 300 ans. Le coût global de la catastrophe est estimé à 1,35 mia CHF. C'est plus que tous les événements réunis – inondations, avalanches et tempêtes (Lothar) – qui ont frappé la Suisse en 1999. Ce sinistre est ainsi le plus grand de l'histoire de l'assurance privée en Suisse. La Mobilière détient une large part du marché dans les zones sinistrées. Elle a ainsi été particulièrement touchée. Notre société a enregistré quelque 16000 déclarations de sinistre, représentant un montant brut d'environ 485 mio CHF. Les indemnités payées à nos clients pour les biens détruits et les pertes d'exploitation, et pour la remise en état des lieux, pèsent lourdement sur nos comptes. Une part importante de la charge est assumée cependant par nos réassureurs et le Pool pour la couverture des dommages causés par les forces de la nature.

Le système suisse d'assurance contre les dommages naturels a une fois de plus fait la preuve de son efficacité. Les assureurs réexaminent actuellement les limites de garantie, les franchises et les primes, avec l'Office fédéral des assurances privées. Le Pool dommages naturels est une œuvre de solidarité des assureurs et des assurés. Ce dispositif permet de faire face à des situations exceptionnelles comme celle que l'on a connue en août, et de garantir le dédommagement des lésés. Les événements du mois d'août ont fait apparaître aussi la nécessité d'un renforcement de la collaboration entre, d'une part, les assurés privés et, d'autre part, les établissements cantonaux d'assurance immobilière et les pouvoirs publics.

Il est aussi important et urgent de prendre des mesures pour mieux prévenir les dangers naturels. La Mobilière – plus important assureur choses en Suisse – s'en est avisée. Elle a mis à disposition un montant de 10 mio CHF, prélevé dans le fonds d'excédents de la coopérative – pour le soutien de projets à but préventif. La prévention est aussi la tâche des collectivités publiques. Le droit fédéral prévoit depuis 1991 déjà l'établissement de cartes de dangers. Dans de nombreuses régions du pays, de telles cartes n'existent toujours pas. Il est donc grand temps que les cantons et les communes concernés se mobilisent. Les zones à risque doivent être recensées systématiquement et il faut quantifier les dégâts potentiels d'origine naturelle. Les plans d'affectation de zones doivent être établis sur la base des cartes de dangers, et des systèmes d'alerte mis en place. De telles mesures sont primordiales. Elles n'éviteront pas les catastrophes, certes, mais peuvent contribuer à réduire grandement l'étendue des dommages.

Portefeuille par secteur d'affaires



●	Mobilité, 33,7%
●	Ménages, 24,5%
●	Entreprises, 24,6%
●	Personnes, 15,5%
●	Protection juridique, 1,7%

Produits

Dans nos activités de base, les assurances ménage et d'entreprise, nous avons réalisé une croissance appréciable malgré la forte saturation du marché. La croissance résulte pour une part de la production nouvelle et, pour le reste, de l'extension de contrats existants. Notre filiale, Protekta Assurance de protection juridique SA, a augmenté ses primes de plus de 10%. L'assurance protection juridique enregistre ainsi une progression plus forte que tous nos autres produits. Dans les segments jeunes et jeunes entreprises, nous avons élargi notre clientèle en 2005 également.

Nous apportons une sécurité complète aux particuliers et aux PME, c'est-à-dire que nous leur offrons non seulement les couvertures d'assurance dont ils ont besoin (selon le concept Multirisk), mais également toute une gamme de services associés. La nouvelle assurance Mobilité (véhicules à moteur et voyages) que nous avons lancée en juillet 2005 est basée sur cette même philosophie. Ce projet est le plus important que nous ayons réalisé ces dernières années. Il pose un nouveau jalon dans l'assurance non-vie: nous avons, en même temps que le produit lui-même, introduit un nouveau système de tarification et remanié entièrement notre plateforme informatique, en y intégrant le développement des produits, la gestion du portefeuille et des ventes. Le système a été lancé dans les temps, mais il a montré quelques failles. Sa mise au point devrait être achevée à fin 2006. Nous prévoyons de transférer l'ensemble de nos produits sur la nouvelle plateforme au cours des prochaines années.

Avec nos assurances Multirisk, nous offrons à nos clients divers prestations et services nouveaux et attrayants. Par exemple – suivant le produit – une assistance 24h sur 24 aux personnes à domicile, aux automobilistes (Mobi24), une protection juridique pour les litiges en matière contractuelle, un service de renseignements juridiques par téléphone (JurLine), la carte Jeunes ou des solutions attractives pour les jeunes entrepreneurs. En matière de prévention et de sécurité nous pouvons offrir, par l'entremise d'une société spécialisée, Protekta Conseils-Risques SA, un soutien efficace aux entreprises clientes.

Malgré l'abandon de l'assurance de base d'indemnité journalière en cas d'accouchement suite à l'introduction de l'assurance maternité fédérale au 1.7.2005, nous enregistrons une croissance également dans les assurances de personnes. La progression des coûts de la santé, le développement du travail à temps partiel et des activités de loisir à risque, ont une forte incidence sur les coûts à charge de l'assurance contre les accidents non professionnels. Pour compenser l'effet de ces trois facteurs, nous avons dû augmenter significativement les primes dans cette branche à partir du 1.1.2005.

Evolution des sinistres

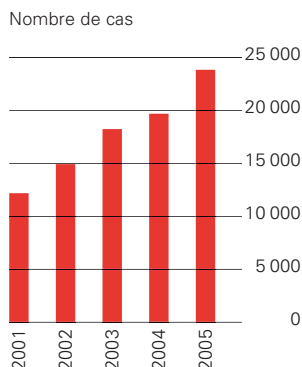
Jusqu'à mi-août, la charge des sinistres était incomparablement meilleure qu'une année auparavant à la même époque – surtout dans les assurances ménage et d'entreprise. L'absence quasi totale d'événements majeurs, naturels ou autres – excepté des orages de grêle dans les régions lémanique et du lac de Constance – a contribué pour une part essentielle à cette amélioration. Les crues catastrophiques d'août ont provoqué un complet renversement de la situation, comme déjà évoqué.

Approche sélective des risques, ajustements tarifaires et renforcement des mesures d'accompagnement des victimes de graves atteintes corporelles ont entraîné une baisse de la sinistralité dans les assurances automobiles et de personnes. Dans ces deux secteurs, les primes ne sont pas suffisantes pour couvrir les risques et les coûts. Nous prendrons d'autres mesures afin à rentabiliser durablement ces affaires.

Filiales

Depuis huit ans, Mobi24 fournit jour et nuit des prestations d'assistance aux clients de la Mobilière et à des tiers. Ses services sont particulièrement appréciés, comme le révèlent des enquêtes. En 2005, notre centrale a répondu à plus de 200 000 appels et organisé près de 25 000 interventions urgentes en Suisse et à l'étranger.

Mobi24 – Evolution des cas d'assistance (assistance technique et aux personnes)



Protekta Assurance de protection juridique SA poursuit son développement. Les taux de croissance des primes sont supérieurs à la moyenne et les dépenses évoluent favorablement. Protekta contribue ainsi dans une mesure réjouissante aux résultats du groupe. Elle a introduit avec succès un produit garantissant une protection juridique étendue aux entreprises, ce qui lui a permis de se consolider dans ce segment du marché également. Le service JurLine est de plus en plus sollicité par la clientèle.

Depuis le 1.1.2005, XpertCenter SA offre ses services sur le marché. C'est la seule société en Suisse à même d'effectuer tous types d'expertises automobiles sur l'ensemble du territoire. Les experts de la société exécutent aussi des mandats pour des tiers. A la suite des orages de grêle de juillet 2005, plusieurs milliers de véhicules ont été expertisés par leurs soins dans des drive-ins, en un temps extrêmement court. La nouvelle société a débuté son activité avec succès. En 2006, elle prévoit d'élargir son offre de services pour les tiers.

Protekta Conseils-Risques SA propose ses services aux entreprises pour la gestion de leurs risques. Les spécialistes de notre filiale apportent leur concours dans différents domaines: protection contre l'incendie et le vol avec effraction, sécurité du travail, gestion des situations d'urgence et de crise, sécurité TI et prévention des dommages naturels. La «cartographie des risques», instrument mis gratuitement à disposition sur Internet permet aux clients PME d'effectuer une analyse de leurs risques en ligne. Protekta Conseils-Risques SA a réalisé également un bon exercice 2005.

Chiffres-clés vie millions de CHF	2005	2004	Variation %
Primes brutes	656,0	642,7	+ 2,1
– dont primes périodiques (annuelles)	496,4	473,0	+ 4,9
– dont primes uniques	159,6	169,7	– 6,0
Primes acquises pour compte propre	635,2	625,7	+ 1,5
Prestations d'assurance versées	– 563,0	– 618,8	+ 9,0
Participations des assurés aux excédents	– 93,3	– 93,3	—
Provisions techniques pour compte propre	2 919,6	2 738,6	+ 6,6
– dont provisions pour sinistres	1 008,6	964,5	+ 4,6
– dont réserve mathématique	1 862,8	1 726,3	+ 7,9
Provisions pour participations futures des assurés aux excédents	199,1	167,5	+ 18,9
Provisions techniques – pour le compte et au risque de tiers	2 599,8	2 591,7	+ 0,3
Placements de capitaux	3 411,5	3 079,3	+ 10,8
Placements pour le compte et au risque de tiers	2 599,8	2 591,7	+ 0,3
Résultat technique	– 27,1	– 52,7	+ 48,6
Résultat financier	99,8	115,1	– 13,3
Résultat après impôts	70,9	64,3	+ 10,3
Taux de frais pour compte propre*	13,6%	14,0%	

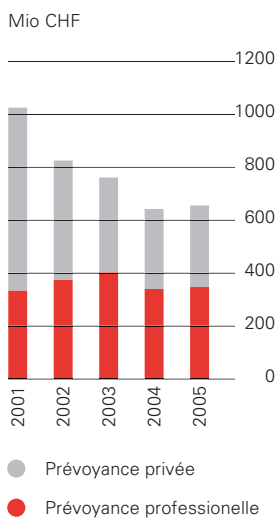
Modification d'un chiffre du compte de profits et pertes en %, + = effet positif sur le résultat, – = effet négatif sur le résultat

* Les chiffres de l'année précédente ont été adaptés à des fins de comparaison en tenant compte de la modification de principes relatifs à la présentation des comptes 2005

Vie

Depuis l'été 2005, le groupe exploite les affaires du secteur vie sous la marque Mobilière. Dans son activité de base, l'assurance risque, sur laquelle elle s'est recentrée, la Mobilière Vie progresse.

Primes brutes



Environnement et positionnement

Globalement, nous avons enregistré en 2005 une progression supérieure au taux moyen du marché dans les affaires vie. La croissance des primes annuelles demeure saine, tandis que le volume des primes uniques enregistre une baisse; celle-ci est cependant conforme à la stratégie. En raison du bas niveau actuel des taux d'intérêt, ce type d'affaires n'a à l'évidence plus le même attrait pour la clientèle. Nous ne voulons souscrire que des contrats rentables et ne mettons donc pas la priorité sur le volume. La croissance de nos primes annuelles est aussi le signe que les clients veulent aujourd'hui séparer assurance et épargne.

Dans notre secteur d'affaires le plus important, la réassurance des institutions de prévoyance, les grands assureurs suisses se montrent à nouveau plus agressifs sur le marché. Toutefois, nous sommes la seule entreprise d'assurances de tradition en Suisse qui a déclaré que la réassurance des caisses de pension faisait partie de son métier de base et qui se focalise sur la **prévoyance professionnelle**. Actuellement, 35% des institutions de prévoyance semi-autonomes sont réassurées chez nous. Nous sommes leader du marché et enregistrons une croissance continue dans ce domaine. Malgré la forte concurrence, nous avons réussi en 2005 à accroître la production de nouveaux contrats dans des proportions tout à fait réjouissantes, et nous pouvons qualifier dans les mêmes termes l'évolution des affaires en portefeuille.

Le recentrage sur l'assurance risque nous a permis de consolider notre position sur le marché dans la **prévoyance privée**. Le marché est peu demandeur actuellement, alors même que pour une partie importante de la population, les prestations assurées ne suffiraient pas ou à peine à maintenir le niveau de vie antérieur en cas de coup du sort. Beaucoup de gens renoncent aujourd'hui à souscrire une assurance, parce qu'ils n'en ont pas les moyens.

Canaux de distribution

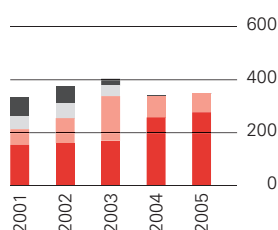
Malgré une baisse de la prime moyenne sur les nouvelles souscriptions, les agences générales ont pu maintenir le volume de production dans l'assurance risque. Le programme de formation des conseillers a été étoffé et le soutien offert par nos spécialistes intensifié.

Les courtiers et nos partenaires bancaires ont un rôle important dans la distribution de nos produits. 40% environ des nouvelles affaires ont été générées par ces deux canaux.

Dans le domaine de la réassurance des caisses de pension, la distribution passe presque exclusivement par nos conseillers d'entreprise spécialisés (Key-Account-

Primes brutes Prévoyance professionnelle

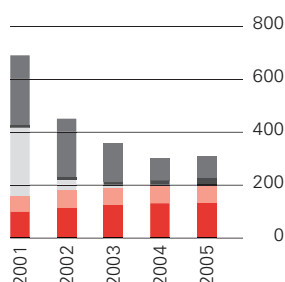
Mio CHF



- Fondations collectives primes uniques
- Fondations collectives primes annuelles
- Réassurances risques institutions de prévoyance primes uniques
- Réassurances risques institutions de prévoyance primes annuelles

Primes brutes Prévoyance privée

Mio CHF



- Primes avec risques de placement supportés par des tiers primes uniques
- Primes avec risques de placement supportés par des tiers primes annuelles
- Assurances de capitaux et de rentes primes uniques
- Assurances de capitaux et de rentes primes annuelles
- Assurances risques purs primes annuelles

Manager). Ces spécialistes soutiennent les personnes de confiance (courtiers, experts en caisses de pension, fiduciaires, etc.) des caisses de pension.

Nous misons également sur les ventes croisées entre les secteurs vie et non-vie pour étoffer nos volumes de production et allons intensifier nos efforts dans ce domaine.

Début novembre 2005, Swiss Life et la Mobilière ont conclu un accord portant sur la distribution des produits vie. L'offre de ce partenaire complète la palette de nos produits MobiLife. Nous pouvons offrir aussi depuis lors des solutions d'assurance et de placement de premier ordre aux clients fortunés.

La LPP n'a pas disparu de l'agenda politique

La bonne année boursière a entraîné une amélioration sensible de la situation financière des caisses de pension et, partant, de leur taux de couverture. Beaucoup de caisses de pension ne disposent cependant pas encore de réserves de fluctuations suffisantes; leur marge de manœuvre est ainsi très limitée au niveau de la prise de risques. Dans ces conditions, le transfert des risques biométriques à un assureur capable d'assumer des risques plus grands devrait rester une des options privilégiées. En procédant à ce transfert, les caisses de pension libèrent du capital risque et peuvent se concentrer sur la gestion des avoirs d'épargne. Les débats autour du 2^e pilier, qui ont provoqué ces dernières années de vifs affrontements dans les médias, les milieux politiques et le public, sont devenus plus sereins – au prix d'une densification de la réglementation. Les valeurs clés du système, à savoir le taux de conversion et le taux d'intérêt minimal, font toujours l'objet de discussions politiques et les solutions qui se dessinent sont encore loin de correspondre aux réalités mathématiques.

Nouveau logo

Le 24 juin 2005, Providentia a changé son nom en Mobilière Suisse Société d'assurances sur la vie. Providentia était bien ancrée en tant que marque sur son marché traditionnel. L'appui résolu des courtiers, des Key-Account-Manager et de l'ensemble du personnel de l'entreprise, a grandement favorisé le changement de nom.

Innovation dans la prévoyance professionnelle

Providentia était réputée pour la fiabilité et la rapidité de ses services, et également pour ses solutions flexibles et innovantes. Nous voulons préserver cette réputation. En 2005, nous avons lancé le produit MobiLife Experience: pour la tarification, nous prenons en compte, d'une part, la charge des sinistres du client sur plusieurs années (valeur d'expérience) et, d'autre part, les statistiques du secteur économique concerné.

Demande variable pour les produits de prévoyance privée

La production d'assurances risque décès a subi un certain ralentissement, reflétant les conditions actuelles du marché. Dans l'assurance perte de gain, nous avons pu augmenter notre production grâce aux nouvelles offres introduites au printemps. Dans ce contexte difficile, nous sommes parvenus à accroître notre part du marché et à renforcer notre position de leader dans l'assurance vie risque.

Les assurances vie liées à des fonds, financées par des primes annuelles, et les MobiFonds, ont beaucoup de succès. Les ventes ont bondi une nouvelle fois. La formation intensive que nos conseillers en assurances ont suivie ces dernières années porte visiblement ses fruits. La montée du cours des actions a par ailleurs des effets stimulants: les clients veulent de nouveau profiter des opportunités offertes sur les marchés des capitaux, dans la mesure où le risque est limité.

Evolution des prestations

Dans la prévoyance professionnelle, les prestations versées pour le risque décès ont légèrement augmenté. L'évolution favorable du risque sur les contrats de prévoyance privée contrebalance les effets de cette augmentation. L'allongement de l'espérance de vie se reflète dans le taux de mortalité; en 2005 également, ce taux est resté inférieur aux prévisions.

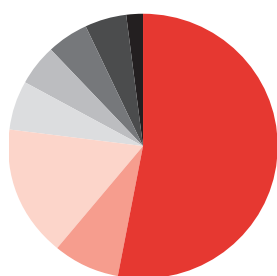
Dans la prévoyance professionnelle, la mise en œuvre de la 4e révision de l'AI a déjà des effets tangibles. La tendance à un recul du nombre de nouveaux rentiers amorcée l'année précédente s'est poursuivie en 2005. De plus en plus de clients collectifs perçoivent les signes des temps et, se fiant à nos conseils et à notre expérience, introduisent un système de gestion des absences.

Dans la prévoyance privée, nous observons une amélioration par rapport à 2003 et 2004 en ce qui concerne le risque incapacité de gain. Le nombre et le coût des sinistres sont en recul.

Placement de la fortune

Le Groupe Mobilière gère l'entier de sa fortune par l'entremise de son unité centrale Asset Management. L'environnement a été attrayant en 2005 dans le domaine des placements. Le revenu de ceux-ci est caractérisé par des gains plus forts que la moyenne sur les ventes et par une baisse des taux d'intérêt moyens.

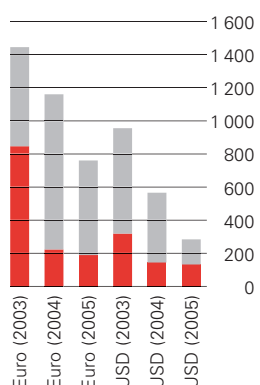
Placements de capitaux par catégorie
au 31.12. 2005



- Obligations Suisse, 53%
- Obligations étranger, 8%
- Immeubles, 16%
- Actions Suisse, 6%
- Actions étranger, 5%
- Hypothèques, 5%
- Prêts, bons de caisse, 5%
- Disponibilités, 2%

Placements en monnaies étrangères
au 31.12.

Mio CHF



- Risque de change couvert
- Existant net en monnaies étrangères

Marché propice

Economie mondiale robuste, entreprises en excellente santé et taux d'intérêt plus bas que jamais dans les pays industrialisés, ont caractérisé l'année 2005. Les bourses européenne et japonaise ont connu une progression plus forte que la moyenne. Les taux d'intérêt ont continué d'évoluer à la baisse. Sur le marché suisse des capitaux, l'emprunt de la Confédération à 10 ans a atteint le seuil le plus bas en septembre, avec 1,75%. Le potentiel inflationniste a modérément augmenté au 4^e trimestre. Les courbes de taux sont restées plates cependant dans toutes les monnaies principales. En raison du différentiel de taux d'intérêt historiquement élevé, le dollar US volatil s'est apprécié en cours d'année face aux monnaies européenne, japonaise et suisse. Dans l'ensemble, les marchés financiers ont offert des opportunités de gain intéressantes en 2005.

Réduction des risques de placement

En 2005, nous avons poursuivi notre stratégie de placement à faible risque, réduit nos positions en monnaies étrangères et augmenté la durée de nos placements en valeur nominale dans le domaine de la prévoyance, afin d'obtenir une meilleure adéquation actif/passif. Cette mesure a permis de réduire les risques et de réaliser des gains substantiels. La stratégie adoptée garantit une prévisibilité et une stabilité plus grandes des résultats tout en laissant de la marge pour saisir les opportunités sur le marché.

Performance au-dessus des attentes

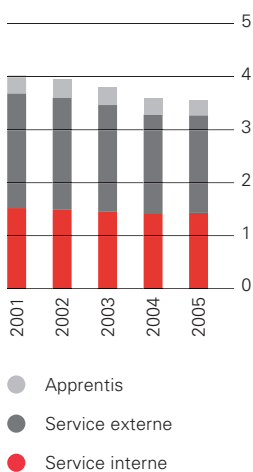
A la date du bilan, le total des actifs sous gestion, calculé aux valeurs du marché, atteignait 9,5 mia CHF. Quelque 500 mio CHF ont été investis en 2005, en obligations et dans l'immobilier principalement. Comme les années précédentes, nous avons agrandi notre parc immobilier en acquérant ou construisant nous-mêmes de nouveaux objets: nous avons mis en location 80 appartements neufs dans trois lotissements différents, 320 appartements sont actuellement en cours de construction et 200 autres en projet. Selon le «Swiss Performance Presentation Standards», nous avons atteint en 2005 une performance de 5,29% (4,17% en 2004). Les actions et les actifs immobiliers que nous détenons indirectement ont offert un rendement nettement supérieur à la moyenne historique. Le rendement des obligations correspond au produit des coupons, les investissements directs dans l'immobilier ont produit les résultats attendus. Le rendement du portefeuille de crédit correspond également aux attentes. Le risque de défaillance et les coûts y relatifs sont minimes sur notre portefeuille. Pour nous couvrir et, en même temps, augmenter l'efficacité de la gestion, nous avons utilisé des instruments financiers dérivés. Les opérations de couverture sur les portefeuilles d'obligations libellées en monnaies étrangères ont permis de compenser les effets des fluctuations de change. Les plus-values réalisées sur les ventes ont largement dépassé nos prévisions; elles représentent au total 175 mio CHF (93 mio l'année précédente). Les frais de gestion internes, frais de tiers inclus, représentent annuellement environ 0,1% du total des actifs gérés. L'Asset Management gère un patrimoine de 1,5 mia CHF pour le compte des institutions de prévoyance du groupe.

Personnel

En 2005, la Mobilière a accordé une nouvelle fois une participation au résultat à ses collaborateurs. En outre, elle a favorisé la promotion de la formation continue ainsi que la création de places d'apprentissage dans l'entreprise.

Evolution de l'effectif au 31.12.

en milliers de postes à plein temps



Evolution de l'effectif

Le nombre de collaborateurs s'est stabilisé comme prévu durant l'année 2005. Au 31.12. 2005, l'effectif, apprentis compris, était de 3563 personnes (3598 l'année précédente). Avec 6,3%, le taux de fluctuation net est légèrement inférieur à celui de l'année précédente (7,5%). Les spécialistes en assurances ou gestionnaires expérimentés sont toujours très recherchés sur le marché du travail. Vu les difficultés de recrutement en Suisse, nous étendons nos recherches à l'espace européen plus souvent qu'auparavant.

Participation des collaborateurs au résultat de l'exercice 2004

En mai 2005, tous les collaborateurs du groupe ont reçu une participation équivalant à un tiers d'un salaire mensuel. Cette participation a été accordée aussi, pour la première fois, à tous les collaborateurs des agences générales.

Développement des qualifications, facteur de motivation

L'encadrement est responsable de la mise à niveau du savoir et des compétences des collaborateurs. Ce faisant, il tient compte à la fois des objectifs recherchés par l'entreprise et des aspirations des collaborateurs.

La Mobilière veut développer et maintenir un niveau de savoir et de compétences élevé dans toute l'entreprise. En 2005, nous avons organisé 551 cours internes au total pour nos cadres dirigeants et nos spécialistes, soit l'équivalent d'à peu près 14 150 journées de formation individuelle. Nous avons entièrement remanié la formation de base de nos collaborateurs du service externe, afin de tenir compte des nouvelles exigences légales. Comme en 2004, un grand nombre de nos collaborateurs ont accompli en emploi une formation supérieure dans le domaine de l'assurance (brevet ou diplôme fédéral). Nous mettons aussi l'accent sur la formation à l'encadrement et complétons notre offre en permanence dans ce domaine; des cadres dirigeants de nos agences générales ont accompli pour la première fois notre programme de formation consacré au leadership. L'expérience a été un succès et sera renouvelée.

Nous accordons aussi une importance toujours plus grande à d'autres pratiques telles que le coaching sur le lieu de travail, la formation au travail d'équipe et l'apprentissage organisationnel. En outre, nous avons poursuivi le développement de notre plate-forme électronique d'apprentissage. Ce moyen, qui complète les cours de présence, permet à nos collaborateurs de se former de manière autonome, à l'heure et à l'endroit qui leur conviennent. La plate-forme améliore la qualité de la formation et le transfert du savoir dans la pratique.

Apprentis

Nous attachons une importance toute particulière à la formation des apprentis. Actuellement, 298 jeunes (309 l'année précédente) effectuent un apprentissage de commerce, en informatique ou dans le domaine du facility management auprès de nos agences

générales et des directions de Berne et de Nyon. Sur 100 collaborateurs, 8 sont apprentis. Ce chiffre est plus élevé que la moyenne et n'a pas varié depuis des années. Ainsi, la Mobilière est l'assureur qui offre proportionnellement le plus de places d'apprentissage en Suisse. En 2005, 96% des candidats ont réussi les examens de fin d'apprentissage (93% l'année précédente).

Typologie des fonctions

Nous avons établi le profil type des fonctions standard et spéciales pour toute l'entreprise. Les collaborateurs concernés exercent désormais les fonctions correspondantes dans le cadre qui a été défini. Nous leur avons remis un descriptif de fonction personnalisé, qui indique les exigences et compétences requises pour leur poste. Pour les fonctions standard les plus importantes, nous avons mis en place des filières de formation spécifiques que doivent suivre les titulaires. Pour les fonctions dirigeantes également, nous avons défini de manière précise les compétences et exigences standard.

Certification des chefs de projet et des business-process-engineers

Les processus de certification internes ont été optimisés pour les deux fonctions. Nous avons défini les exigences à remplir sur le plan technique, méthodologique et social pour chaque niveau de certification et vérifié lors d'un entretien individuel dans quelle mesure les titulaires remplissent ces exigences.

Contrôle de la gestion du personnel

Nous nous sommes dotés d'un instrument supplémentaire permettant de calculer les frais et effectifs prévisionnels et d'analyser les besoins futurs en qualifications.

Caisses de pension

Une analyse globale des cinq caisses de pension de la Mobilière a été faite à la demande du comité de direction. L'entreprise souhaite uniformiser les bases du financement et des prestations de la prévoyance professionnelle pour l'ensemble de ses collaborateurs. Sur la base des résultats de l'analyse, le comité de direction a adopté diverses mesures visant à réaliser cet objectif à moyen terme. La première mesure a abouti à la fusion, au 1^{er} janvier 2006, de la fondation de prévoyance de la Mobilière Suisse Société d'assurances sur la vie et de la caisse de pension des collaborateurs du Groupe Mobilière. La caisse de pension des collaborateurs du Groupe Mobilière sera transformée en même temps en une fondation (elle a actuellement la forme d'une coopérative). Ce changement devra être approuvé par l'assemblée générale de la caisse de pension.

En 2005, a également été effectuée une étude sur la gestion actif/passif de toutes les caisses de pension de la Mobilière. Les conseils de fondation ont défini de nouvelles stratégies de placement sur la base de cette étude. Elles ont été mises en œuvre le 1^{er} janvier 2006.

Gestion des risques

Les turbulences sur les marchés financiers, l'impact considérable de certains événements dommageables et les incertitudes quant à l'évolution de la sinistralité ont amené les assureurs à adopter une approche plus systématique de la gestion des risques.

Dans le cadre de nos activités, nous sommes exposés à des **risques de diverses natures**: risques techniques, autrement dit ceux que nos assurés nous transfèrent; risques financiers, à savoir les risques liés à l'évolution des taux d'intérêt, les risques de change, de marché et de crédit; risques du bilan, qui dépendent des divers flux de liquidités résultant de nos placements financiers et de nos engagements; enfin, risques opérationnels, catégorie dans laquelle nous rangeons les pertes pouvant résulter de l'insuffisance ou de la défaillance de systèmes et procédures de l'entreprise, d'erreurs de gestion ou d'influences externes. La philosophie risque/rendement et la stratégie de gestion des risques de la Mobilière sont fixées par le conseil d'administration. Le comité stratégique ALM est responsable de la gestion actif/passif, le comité ORM- & Business Continuity- & Security se charge pour sa part de la gestion des risques opérationnels. Ces deux comités exercent leurs activités sous la direction du CFO; ils sont responsables de la planification, de l'exécution et du contrôle des opérations.

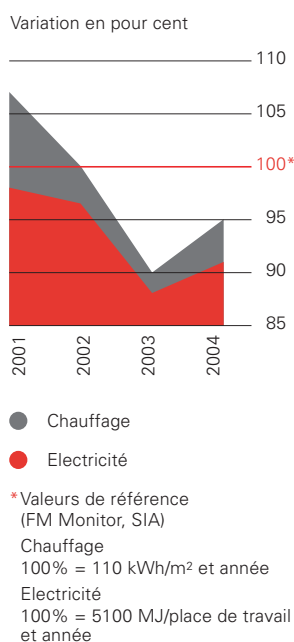
La **gestion actif/passif** repose sur trois piliers: 1° la solvabilité – critère décisif pour l'exercice des activités d'assurance – qui se mesure selon les boucllements individuels établis conformément aux principes du droit commercial. Pour assurer le maintien d'un niveau de solvabilité suffisant, les entreprises d'assurance disposent de divers mécanismes d'intervention. 2° les processus internes de planification et de suivi des résultats, qui permettent de mesurer l'apport de chaque secteur d'affaires et de choisir ceux que nous voulons exploiter en priorité, d'optimiser nos portefeuilles d'assurances, nos marges de rétention et nos ressources. 3° le test suisse de solvabilité (SST), qui sert à déterminer le capital cible nécessaire pour pouvoir supporter les risques de banqueroute avec une sécurité suffisante. Le test a en une fonction de signal avertisseur. Grâce à ces processus, nous pouvons – et c'est là un aspect essentiel – optimiser notre allocation d'actifs en tenant compte de notre propre politique en matière de solvabilité. La Mobilière veut utiliser son capital risque en premier lieu pour les opérations d'assurances, raison pour laquelle elle choisit des formes de placement peu risquées. Notre société a une excellente dotation en capital, cela a été confirmé par les résultats du deuxième SST. Nous avons ainsi pu poursuivre notre politique de sécurisation des placements et avons examiné différentes possibilités en vue d'assurer la protection du bilan, soit par des méthodes classiques (basées sur les pertes centennales), soit en réduisant la volatilité du rendement (méthode basée sur les pertes décennales).

Le conseil d'administration a pris des décisions de principe concernant la **gestion des risques opérationnels**. Il a défini les secteurs de risque que l'entreprise exploitera à l'avenir. Par ailleurs, il a défini les rôles et responsabilités des acteurs concernés et fixé les objectifs à atteindre. Le premier de ces objectifs consiste à surveiller tous les risques de manière systématique. En revanche, nous considérons qu'une quantification individuelle des risques opérationnels ne constitue pas une tâche urgente.

Ecologie et développement durable

Dans toutes nos activités, nous accordons une grande attention aux exigences de l'écologie et du développement durable.

Evolution de la consommation d'énergie immeubles de la direction



Standard minergie

Lorsque nous planifions de nouvelles constructions ou des rénovations, nous tenons compte de la dimension écologique. La part de nos immeubles locatifs répondant aux exigences de l'appellation minergie – qui est protégée par la loi – va en augmentant. Les immeubles satisfont à des exigences élevées en matière de confort, de conditions sanitaires, de facilité d'utilisation et de rentabilité. Grâce à leur bonne isolation thermique, au renouvellement constant et automatique de l'air et à l'utilisation d'énergies renouvelables, ils consomment deux fois moins d'énergie que les bâtiments conventionnels.

Efforts permanents

Nous veillons en permanence et de notre propre chef à optimiser les dépenses d'énergie et maintenir les rejets de CO² au plus bas niveau possible. Nous contrôlons de manière exacte l'utilisation des ressources énergétiques et le niveau des émissions nocives. Les résultats de nos mesures sont consignés par écrit. Chaque année, nous procédons à un bilan énergétique complet à nos sièges de Berne, de Nyon et de Zurich. Nous mesurons de manière exacte aussi la consommation d'électricité, de combustible de chauffage, de papier et les quantités de déchets. La réduction de la surface de travail attribuée à chaque collaborateur, entre autres, a permis de réaliser des économies d'énergie importantes au cours des dernières années. Le projet de réaménagement complet des bureaux dans le bâtiment de la direction à Berne aura aussi des effets positifs sur le plan énergétique. Les travaux ont déjà débuté et s'achèveront à fin 2007.

Grâce au nouveau système de tri séparatif et de recyclage des déchets introduit en 2004, nous avons pu réduire considérablement la masse de déchets. En outre, ce système a un effet positif sur l'évolution des coûts.

La sécurité du poste de travail et la protection de la santé des collaborateurs font partie intégrante de notre culture d'entreprise. Les nouveaux postes de travail sont aménagés selon les critères ergonomiques actuels, pour ce qui a trait à l'espace, la lumière, l'ameublement et le climat.

Gouvernement d'entreprise

Dans son rapport, la Mobilière présente de manière transparente les principes et modalités du gouvernement d'entreprise appliqués au sein du groupe. Elle veut répondre ainsi aux attentes de tous ses partenaires.

La «Directive concernant les informations relatives à la Corporate Governance» SWX du 1^{er} juillet 2002 vise explicitement les sociétés dont les actions sont cotées en bourse. Les règles relatives à la présentation des comptes qui y sont édictées ne sont pas contraignantes pour la Mobilière, l'entreprise n'étant pas cotée en bourse. La Mobilière approuve néanmoins les nouvelles prescriptions relatives à la transparence, tout comme le «Code suisse de bonne pratique pour le gouvernement d'entreprise» – qui concerne en premier lieu les sociétés ouvertes au public – et les applique. Dans certains cas dûment justifiés, elle s'en écarte toutefois.

Les informations présentées ci-après respectent pour l'essentiel l'ordre et la structure prévus par la «Directive concernant les informations relatives à la Corporate Governance» SWX. Les dispositions de ladite directive visant spécialement les sociétés ouvertes au public ne sont traitées que de manière succincte. Le modèle de ristourne sur excédents aux assurés – propre à la Mobilière et qui découle de son orientation mutualiste – est expliqué à la fin de ce chapitre.

Structure du groupe et actionariat

La coopérative et la Holding SA sont des sociétés régies par le droit suisse et ont leur siège à Berne. La coopérative détient la totalité du capital-actions de la Holding SA. Il n'y a pas de participation croisée au sens de la directive SWX. Le chapitre «Structure du Groupe Mobilière» (page 5) renseigne sur la structure juridique du groupe et le chapitre «Structure de direction» (page 33) sur sa structure opérationnelle. Le périmètre de consolidation est indiqué à la page 73.

Structure du capital

Le bilan de la coopérative (page 13) et le bilan consolidé (page 67) contiennent les indications requises sur la structure du capital. Les statuts de la Holding SA ne prévoient pas d'augmentation de capital autorisée ou conditionnelle. Aucune modification du capital n'est intervenue au cours des trois derniers exercices. La coopérative dispose d'un droit de souscription. Le capital-actions est entièrement libéré. Les statuts actuels ne prévoient ni émission de bons de jouissance ou inscriptions de nommées, ni émission d'emprunts convertibles ou d'options.

Assemblée des délégués et conseil d'administration de la coopérative et conseil d'administration de la Holding SA

La coopérative compte actuellement quelque 1,3 million de sociétaires, particuliers, entreprises et collectivités publiques, qui ont acquis cette qualité en concluant un contrat d'assurance avec la Mobilière Suisse Société d'assurances. Les sociétaires n'ont pas l'obligation de faire des versements supplémentaires ou d'autres obligations financières. 150 délégués (effectif visé) des trois circonscriptions ouest, centre et est veillent à leurs intérêts. Les délégués représentent les divers milieux

d'assurés, tels que personnes privées, agriculture, artisanat, industrie, commerce, entreprises de services et pouvoirs publics. Ils sont élus pour une durée de six ans; un tiers des mandats environ est renouvelé tous les deux ans. Les statuts ne prévoient ni limitation de la durée des fonctions ni limite d'âge. Les délégués approuvent chaque année le rapport annuel, ils décident de la répartition du bénéfice résultant du bilan et d'une éventuelle révision des statuts. En outre, ils élisent les administrateurs de la coopérative. La composition actuelle de l'assemblée des délégués est indiquée aux pages 8–9 du rapport de gestion.

Le **conseil d'administration de Mobilière Suisse Société Coopérative** est formé d'au moins 15 personnes; leur choix est dicté ici aussi par la volonté d'assurer une prise en compte aussi large que possible des régions et des divers cercles d'assurés. La durée de fonction ordinaire est de quatre ans. Les statuts ne prévoient pas de limitation ou d'échelonnement de la durée des fonctions. En revanche, la limite d'âge a été fixée à 72 ans. Le conseil d'administration, dont ne fait partie actuellement aucun membre de l'exécutif, a pour mission d'assurer l'orientation mutualiste de l'entreprise. Il est responsable du rapport de gestion de la coopérative, organise l'élection des délégués et exerce les droits des actionnaires de la coopérative à l'assemblée générale de la holding. A ce titre, il approuve les comptes consolidés, élit le conseil d'administration de la Holding SA et lui donne décharge. Le conseil d'administration exerce la haute direction ainsi que la surveillance et le contrôle sur les affaires de la coopérative, dont la gestion a été déléguée à la Holding SA. Les tâches de direction des sociétés du groupe subordonnées à la coopérative ont été déléguées à la Mobilière Suisse Holding SA, raison pour laquelle il n'a pas été créé de commissions. Le conseil d'administration se fait informer régulièrement sur la marche des affaires. Il se réunit deux fois par année au moins – durant l'année sous revue, il a tenu trois séances. La composition actuelle du conseil d'administration figure aux pages 10–11 du rapport de gestion. Aucun membre du conseil d'administration de la coopérative n'exerce actuellement une fonction dirigeante auprès d'une compagnie d'assurances suisse. Par contre, il convient de relever que Monsieur Fritz Schiesser a présidé la fondation de l'Ombudsman de l'assurance privée et la SUVA de 1998 à fin 2005.

Le **conseil d'administration de la Mobilière Suisse Holding SA** doit être formé de cinq membres au moins. Ceux-ci sont soumis aux mêmes règles que les membres du conseil d'administration de la coopérative en ce qui concerne la durée des fonctions, l'échelonnement et la limitation de celles-ci ainsi que la limite d'âge. La majorité des membres du conseil d'administration de la Holding SA doit faire partie du conseil d'administration de la coopérative; actuellement, tous en font partie. Ces mêmes dispositions s'appliquent aux administrateurs des sociétés opératives du groupe, Mobilière Suisse Société d'assurances, Mobilière Suisse Société d'assurances sur la vie et Mobilière Suisse Asset Management. La composition actuelle du

conseil d'administration de la Holding SA est identique à celle des conseils d'administration des trois sociétés précitées. Depuis 2000, année de la restructuration, les deux mêmes personnes exercent respectivement – selon la volonté exprimée en son temps – les fonctions de président et de vice-président des conseils d'administration de la coopérative, de la Holding SA et des sociétés du groupe. Ces dispositions et usages ont pour but d'assurer l'orientation mutualiste du Groupe Mobilière. Le conseil d'administration de la Holding SA a édicté un règlement d'organisation et un règlement fixant clairement et de manière détaillée les compétences des organes chargés de la gestion des affaires du groupe, ainsi que les tâches et compétences des organes de la Holding SA et des trois sociétés du groupe. Par ailleurs, le conseil d'administration définit la stratégie d'entreprise et la structure organisationnelle du groupe, il décide entre autres de la planification annuelle et pluriannuelle du groupe, contrôle la solvabilité, définit la politique et la stratégie de placement, les principes et mécanismes de la gestion des risques ainsi que le système de contrôle interne. Font également partie de ses attributions la nomination et la révocation du CEO et des membres du comité de direction, ainsi que du responsable de la révision interne (audit interne). La transparence des rapports étant jugée suffisamment bonne avec ce modèle organisationnel, et la tenue de séances régulières, à intervalles plus courts, devant permettre au conseil d'administration d'exercer convenablement ses responsabilités d'une manière générale, il a été décidé de ne pas créer de commissions. Le conseil d'administration in corpore se réunit pour délibérer et prendre ses décisions aussi souvent que les affaires l'exigent – durant l'année sous revue, il a tenu dix séances. Le rapport de gestion fournit aux pages 30–31 les indications requises sur la composition actuelle du conseil d'administration et les membres de celui-ci. Il n'existe pas actuellement de représentation réciproque au sens de la directive SWX. En ce qui concerne les instruments d'information et de contrôle à l'égard du comité de direction, on peut se référer d'une part aux indications fournies sur la révision interne et externe (page 62) et, d'autre part, à celles relatives à la gestion des risques (page 56).

Comité de direction

Sous la direction du CEO, auquel incombe la responsabilité opérationnelle du groupe, le comité de direction se charge de mettre en œuvre les stratégies décidées par le conseil d'administration de la Holding SA et informe régulièrement ce dernier sur la marche des affaires et les projets importants du groupe, des secteurs du comité de direction et des sociétés du groupe. Le rapport de gestion contient aux pages 34–35 des indications concernant les membres du comité de direction. La structure de direction est reproduite à la page 33 du rapport de gestion. Il n'existe pas actuellement de contrats de management.

Rémunérations, participations et prêts

L'assemblée des délégués et le conseil d'administration de la coopérative ainsi que le conseil d'administration de la Holding SA fixent eux-mêmes les rémunérations octroyées à leurs membres. Les membres du conseil d'administration de la coopérative, qui exercent simultanément le mandat d'administrateurs de la Holding SA, sont rémunérés séparément pour chaque mandat. Les rémunérations versées aux administrateurs de la Holding SA comprennent celles qui leur sont attribuées pour l'exercice de leur mandat d'administrateur des sociétés du groupe. Les rémunérations octroyées aux délégués et aux membres du conseil d'administration de la coopérative et de la Holding SA comprennent des indemnités fixes, des indemnités forfaitaires pour frais et des jetons de présence. Il ne leur est pas versé de bonifications. Les délégués et les membres des conseils d'administration nouvellement élus ou qui se sont retirés durant l'exercice perçoivent la quote-part de rémunération correspondant à la durée de leur activité pendant l'année considérée. La rémunération versée au CEO et aux membres du comité de direction comprend une indemnité fixe et une indemnité variable dépendant des résultats. Le barème des honoraires, le système de bonus et les rémunérations individuelles sont fixées par le conseil d'administration de la Holding SA.

En 2005, les rémunérations suivantes ont été versées aux membres en exercice des organes dirigeants:

- Aux membres de l'assemblée des délégués, globalement 260 000 CHF (indemnités fixes et forfaits pour frais).
- Aux membres du conseil d'administration de la coopérative, président inclus, globalement: 658 334 CHF (indemnités fixes). Une indemnité de 1000 CHF a été versée en plus par jour de séance.
Rémunération globale la plus élevée: 40 000 CHF.
- Aux membres du conseil d'administration de la Holding SA, président inclus, globalement: 581 667 CHF (indemnités fixes). Une indemnité de 1000 CHF a été versée en plus par jour de séance.
Rémunération globale la plus élevée: 200 000 CHF.
- Aux membres du comité de direction, CEO inclus, globalement): 3 727 103 CHF (indemnités fixes et indemnités variables).

Durant l'exercice, il n'a été versé ni indemnité de départ additionnelle ni rémunération à d'anciens membres des organes dirigeants ou à des personnes qui leur sont proches. En revanche, des prêts hypothécaires ont été accordés à des membres des organes dirigeants aux conditions usuelles, avec le rabais accordé aux collaborateurs du Groupe Mobilière pour ceux qui y avaient droit.

Durant l'exercice sous revue, aucuns honoraires ou autres rémunérations atteignant ou dépassant le montant-limite prévu au chiffre 5.7 de la directive SWX n'ont été facturés pour des services additionnels par un membre d'un organe ou par une personne qui lui est proche.

Droits de participation des actionnaires

Les dispositions statutaires relatives à la participation à l'assemblée des délégués (de la coopérative) et à l'assemblée générale (de la Holding SA), les quorums, les prescriptions concernant le mode de convocation de l'assemblée des délégués et de l'assemblée générale ainsi que l'inscription à l'ordre du jour correspondent aux dispositions du droit des obligations. Aucune limitation des droits de vote n'est prévue.

Prises de contrôle et mesures de défense

Les statuts de la Holding SA ne comportent ni règles concernant l'obligation de présenter une offre ni clauses relatives aux prises de contrôle.

Révision

Depuis le 1^{er} janvier 2006, la révision interne (audit interne) est soumise intégralement au président du conseil d'administration de la Holding SA et non plus (comme jusqu'ici) sur le plan technique uniquement.

La durée du mandat des réviseurs externes est d'un an. Depuis 2000, année où notre groupe a adapté ses structures, la révision des comptes de la coopérative, de la Holding SA et de toutes les filiales consolidées, est effectuée par la même société. La somme des honoraires de révision facturée par la société de révision pour l'exercice sous revue s'élève à 440 000 CHF. Outre la vérification des comptes annuels, cette société effectue pendant l'exercice, sur mandat du conseil d'administration, des contrôles spécifiques pour soutenir la révision interne. Durant l'exercice, 110 000 CHF ont été versés à ce titre. Le respect des exigences d'indépendance est assuré en permanence. Les prestations fournies par les réviseurs externes font chaque année l'objet d'une évaluation.

Politique d'information

Le Groupe Mobilière informe chaque année les délégués, les administrateurs, les collaborateurs, les médias et le public sur le résultat annuel et la marche des affaires dans le rapport de gestion et sur Internet. Au troisième trimestre, nous communiquons le résultat semestriel aux médias. En outre, un rapport rendant compte de manière appropriée du déroulement du premier trimestre, des résultats semestriels et de la marche des affaires pendant les neuf premiers mois de l'exercice est remis aux membres du conseil d'administration de la coopérative et aux délégués. Chaque année – en marge de l'assemblée annuelle des délégués – des réunions régio-

nales sont organisées à l'automne afin de favoriser les contacts et une information plus large des délégués.

Versement de parts d'excédents aux assurés

Depuis 1939, année où le principe en fut inscrit dans ses statuts, la Mobilière Suisse Société d'assurances rétrocède périodiquement à ses assurés une part des excédents réalisés sur les opérations d'assurance. Quelque 460 mio CHF ont ainsi été ristournés au total depuis la création du fonds d'excédents. La coopérative et la Holding SA peuvent également – la possibilité correspondante a été inscrite dans leurs statuts respectifs lors de la restructuration du Groupe Mobilière en 2000 – constituer des fonds d'excédents afin de promouvoir le développement des activités d'assurance et les principes de la coopérative. Les avoirs de ces fonds peuvent être transférés à la Mobilière Suisse Société d'assurances, qui peut les utiliser pour des répartitions d'excédents en faveur des preneurs d'assurance. La décision concernant l'emploi des fonds d'excédents et, en particulier, le transfert des fonds à la Mobilière Suisse Société d'assurances en vue de leur rétrocession aux preneurs d'assurance, appartient aux conseils d'administration de la coopérative et de la Holding SA. Le conseil d'administration de la Holding SA fixe les modalités de la répartition d'excédents. Les statuts précisent à cet égard que la part d'excédents doit être déterminée d'après la prime que paie le preneur d'assurance. La répartition peut en outre être limitée selon les statuts à des branches d'assurance, des cercles de preneurs d'assurance ou des groupes de risques déterminés.

Comptes annuels consolidés

Compte de profits et pertes non-vie milliers de CHF	Annexe	2005	2004
Primes brutes	1	1 952 608	1 886 966
Parts des réassureurs		- 108 488	- 111 897
Primes pour compte propre		1 844 120	1 775 069
Variation du report de primes pour compte propre	2	- 9 789	- 8 992
Primes acquises pour compte propre		1 834 331	1 766 077
Sinistres payés pour compte propre	2	- 1 098 430	- 1 053 650
Variation de la provision pour sinistres et des autres provisions techniques pour compte propre*	2	- 276 066	- 247 171
Charge des sinistres pour compte propre		- 1 374 496	- 1 300 821
Parts d'excédents versées aux preneurs d'assurance		- 13 206	- 15 160
Frais techniques pour compte propre*	3	- 451 571	- 450 868
Autres charges techniques d'assurance*		- 14 787	- 14 669
Résultat technique non-vie		- 19 729	- 15 441
Produits des placements	5	337 985	285 966
Charges des placements	5	- 52 851	- 47 601
Autres produits financiers	6	45 178	98 202
Autres charges financières	6	- 79 423	- 127 884
Résultat financier non-vie		250 889	208 683
Résultat ordinaire non-vie avant impôts		231 160	193 242
Produits extraordinaires		0	217
Charges extraordinaires		0	- 420
Résultat non-vie avant impôts		231 160	193 039
Impôts	7	- 29 814	- 20 440
Résultat non-vie après impôts		201 346	172 599

* Les chiffres de l'année précédente ont été adaptés à des fins de comparaison en tenant compte de la modification de principes relatifs à la présentation des comptes 2005

Compte de profits et pertes vie milliers de CHF	Annexe	2005	2004
Primes brutes	1	655 970	642 651
Parts des réassureurs		- 20 214	- 13 642
Primes pour compte propre		635 756	629 009
Variation du report de primes pour compte propre	2	- 542	- 3 282
Primes acquises pour compte propre		635 214	625 727
Résultat des placements pour le compte et au risque de tiers	4	229 234	83 821
Prestations d'assurance payées pour compte propre	2	- 546 535	- 607 809
Variation de la provision pour sinistres pour compte propre	2	- 44 073	- 72 289
Variation de la réserve mathématique	2	- 112 979	116 924
Variation des provisions – pour le compte et au risque de tiers	2	- 8 134	- 17 804
Participation des assurés aux excédents		- 93 330	- 93 337
Frais techniques pour compte propre*	3	- 86 513	- 87 894
Résultat technique vie		- 27 116	- 52 661
Produits des placements	5	141 800	139 912
Charges des placements	5	- 21 326	- 20 276
Autres produits financiers	6	19 922	94 687
Autres charges financières	6	- 40 624	- 99 270
Résultat financier vie		99 772	115 053
Résultat ordinaire vie avant impôts		72 656	62 392
Produits extraordinaires		0	3 105
Charges extraordinaires		0	- 119
Résultat vie avant impôts		72 656	65 378
Impôts	7	- 1 815	- 1 073
Résultat vie après impôts		70 841	64 305

* Les chiffres de l'année précédente ont été adaptés à des fins de comparaison en tenant compte de la modification de principes relatifs à la présentation des comptes 2005

Compte de profits et pertes milliers de CHF	Annexe	2005	2004
Récapitulation			
Résultat non-vie après impôts		201 346	172 599
Résultat vie après impôts		70 841	64 305
Bénéfice annuel consolidé		272 187	236 904
– dont parts minoritaires		19	18

Bilan consolidé au 31 décembre	Annexe	2005	2004
milliers de CHF			
Actifs			
Placements	8, 10	9 587 045	8 783 019
Placements pour le compte et au risque de tiers	9	2 599 831	2 591 697
Immobilisations incorporelles	10	3 098	3 191
Immobilisations corporelles	10	168 494	210 547
Actifs immobilisés		12 358 468	11 588 454
Disponibilités		68 743	83 175
Créances	11	260 914	64 932
Autres actifs		45 815	42 384
Comptes de régularisation		122 032	142 961
Actifs circulants		497 504	333 452
Total		12 855 972	11 921 906
Passifs			
Provisions techniques non-vie		3 958 985	3 674 252
Provisions techniques vie		2 919 591	2 738 580
Provisions techniques pour compte propre	12	6 878 576	6 412 832
Provisions techniques – pour le compte et au risque de tiers		2 599 831	2 591 697
Provisions pour participations futures des assurés aux excédents	13	361 355	315 559
Provisions non techniques (financières)	14	185 985	153 706
Dépôts pour réassurances cédées		1 576	426
Prêts à long terme de parties liées		150 000	150 000
Autres engagements à court terme	15	359 527	333 910
Autres passifs à court terme		37 378	50 740
Comptes de régularisation		80 698	68 624
Capitaux étrangers		10 654 926	10 077 494
Capital-actions	16	200 000	200 000
Réserves de capital	16	575 000	575 000
Réserves de bénéfices		1 170 585	939 412
Réserves de réévaluation		255 313	128 531
Parts minoritaires		148	1 469
Capital propre consolidé		2 201 046	1 844 412
Total		12 855 972	11 921 906

Tableau de financement	2005	2004
milliers de CHF		
Bénéfice annuel consolidé	272 187	236 904
Gains (-)/pertes (+) réalisés/non réalisés sur		
Participations	- 9 880	- 2 799
Placements immobiliers	- 887	- 195
Autres placements de capitaux	- 182 723	- 4 602
Placements pour le compte et au risque de tiers	- 198 686	- 50 666
Créances	- 436	291
Autres actifs	0	49 737
Dettes	- 54	- 138
Autres passifs	- 6 183	11 858
Revalorisations (-)/Amortissements (+) sur		
Participations	0	- 25 003
Placements immobiliers	- 3 151	- 1 326
Autres placements de capitaux	33 686	24 665
Immobilisations incorporelles	1 666	1 291
Immobilisations corporelles	11 253	11 949
Créances	0	- 2 200
Augmentation/Diminution sur		
Provisions techniques	465 832	181 076
Parts d'excédents créditées en assurance vie	- 89	- 103
Provisions pour participations futures des assurés aux excédents	5 797	53 100
Provisions techniques – pour le compte et au risque de tiers	8 134	17 804
Créances	- 195 534	44 092
Autres actifs	- 3 414	55 241
Comptes de régularisation actifs	20 860	- 5 167
Dettes	26 617	- 6 989
Provisions non techniques (financières)	- 6 569	- 31 017
Autres passifs	- 6 994	- 34 822
Comptes de régularisation passifs	12 032	- 25 828
Flux de fonds relatifs à l'exploitation	243 464	497 153
Achat (-)/Vente (+) de		
Participations	68 861	9 558
Placements immobiliers	- 80 775	- 48 594
Autres placements de capitaux	- 415 404	- 524 328
Placements pour le compte et au risque de tiers	190 553	32 862
Immobilisations incorporelles	- 1 573	- 1 999
Immobilisations corporelles	- 8 091	- 11 715
Augmentation/diminution des liquidités consécutive à la modification du périmètre de consolidation	537	0
Flux de fonds relatifs aux activités d'investissement	- 245 892	- 544 216
Paiement de dividendes	- 12 004	- 12 004
Flux de fonds relatifs aux activités de financement	- 12 004	- 12 004
Variation des disponibilités	- 14 432	- 59 067
Total des disponibilités exercice précédent	83 175	142 242
Total des disponibilités exercice sous revue	68 743	83 175
Variation des disponibilités	- 14 432	- 59 067

**Tableau de variation
des fonds propres**

milliers de CHF

	Capital- actions	Réserves de capital	Réserves de bénéfice	Réserves de réévaluation	Capital propre sans participa- tions minoritaires	Participations minoritaires	Capital propre avec participa- tions minoritaires
Etat au 31.12.2003	200 000	575 000	717 419	113 362	1 605 781	1 467	1 607 248
Effet de l'introduction des dispositions relatives à la prévoyance professionnelle (participation aux excédents)			- 2 855	- 7 662	- 10 517		- 10 517
Modification des réserves de réévaluation				22 831	22 831		22 831
Écarts de conversion			- 38		- 38	- 12	- 50
Bénéfice annuel consolidé			236 886		236 886	18	236 904
Dividendes versés aux actionnaires minoritaires					0	- 4	- 4
Dividendes versés à la Mobilière Suisse Société Coopérative			- 12 000		- 12 000		- 12 000
Etat au 31.12.2004	200 000	575 000	939 412	128 531	1 842 943	1 469	1 844 412
Modification du périmètre de consolidation					0	- 1 336	- 1 336
Effet du transfert d'un immeuble d'exploitation au poste placements immobiliers*			11 005		11 005		11 005
Modification des réserves de réévaluation				126 782	126 782		126 782
Bénéfice annuel consolidé			272 168		272 168	19	272 187
Dividendes versés aux actionnaires minoritaires					0	- 4	- 4
Dividendes versés à la Mobilière Suisse Société Coopérative			- 12 000		- 12 000		- 12 000
Attribution à la provision pour participations futures des assurés aux excédents			- 40 000		- 40 000		- 40 000
Etat au 31.12.2005	200 000	575 000	1 170 585	255 313	2 200 898	148	2 201 046

* cf. état des placements (explications concernant le bilan, chiffre 10) et provisions non techniques (financières) (chiffre 14); 14,1 mio CHF moins impôts différés sur produits 3,1 mio CHF

Annexe

Principes relatifs à la présentation des comptes

Les comptes du groupe ont été établis conformément aux Swiss GAAP RPC et répondent aux exigences de la loi suisse.

Modifications dans la présentation des comptes

L'évaluation des participations majoritaires non opératives est nouvellement effectuée selon la valeur de la part du capital propre détenu (méthode de la mise en équivalence), au lieu de la valeur d'acquisition moins les amortissements nécessaires. La modification de la valeur comptable des participations résultant de l'application de cette méthode est marginale.

Principes de consolidation

Périmètre de consolidation

La consolidation englobe les comptes annuels des sociétés opératives dont la Mobilière Suisse Holding SA détient directement ou indirectement plus de 50% du capital ou des droits de vote. Ne sont pas prises en compte les sociétés immobilières non consolidées, qui figurent dans les placements immobiliers et sont portées au bilan à la valeur vénale.

Les sociétés dans lesquelles le Groupe Mobilière détient une participation de 20 à 50% sont inscrites au bilan par mise en équivalence (equity method), à raison du taux de participation à leurs fonds propres. Pour les participations majoritaires non opératives, est également portée au bilan la valeur de la participation à leurs fonds propres. Si le Groupe Mobilière détient moins de 20% du capital d'une société, et a l'intention de maintenir durablement cette participation, celle-ci figure dans les placements de capitaux à la valeur d'acquisition, déduction faite des amortissements nécessaires.

Protekta Conseils-Risques SA et XpertCenter SA, deux filiales de la Mobilière Suisse Société d'assurances, dont cette dernière détient la totalité du capital, sont prises en compte pour la première fois dans la consolidation à partir du 1er janvier 2005. Swiss Mobiliar International Versicherungsaktiengesellschaft a cessé son activité à fin 2004 et n'est plus soumise à la surveillance. Par conséquent, cette société ne fait plus partie du périmètre de consolidation en 2005. Les modifications précitées du périmètre de consolidation n'ont pas d'influence significative sur les comptes consolidés. Le tableau de la page 73 indique le périmètre de consolidation et les principales participations.

Méthode de consolidation

Les actifs et les passifs ainsi que les produits et les charges des sociétés du groupe sont pris en compte selon la méthode de la consolidation intégrale, sans égard à leurs rapports internes. Les parts allouées aux actionnaires minoritaires sur le résultat et leurs parts de fonds propres sont indiquées séparément dans les comptes annuels consolidés.

Date du bilan

Le bilan consolidé est établi au 31 décembre sur la base des comptes de l'exercice des sociétés du groupe, clôturés à la même date et vérifiés.

Consolidation du capital

La consolidation du capital est effectuée selon la méthode anglo-saxonne dite «Purchase-Method». La valeur comptable des participations est compensée avec la part des capitaux propres correspondants, évaluée selon des règles uniformes, au moment de l'acquisition. Le goodwill (valeur comptable de la participation inférieure à la part du capital propre correspondant) est pris en compte séparément dans les immobilisations incorporelles et amorti sur la durée d'utilisation estimée; le badwill est, selon sa provenance, soit inscrit au bilan dans les réserves non techniques (financières) et traité en conséquence, soit saisi directement avec effet sur le résultat. Depuis la première utilisation des Swiss GAAP RPC (1^{er} janvier 1998), une procédure simplifiée a été appliquée. L'écart qui existait à ce moment-là entre la valeur comptable de la participation et la part détenue dans le capital propre de celle-ci a été compensé avec les réserves de bénéfice.

Conversion des monnaies étrangères

Les comptes annuels (comptes de profits et pertes, bilan, compte de flux de fonds et tableau indiquant la variation du capital propre) de la société de participation étrangère (Allemagne), libellés en monnaie étrangère, sont convertis au cours de clôture. Les éventuelles différences de conversion sont affectées au capital propre. Elles n'ont ainsi pas d'incidence sur le résultat. Les principaux cours de conversion utilisés pour la consolidation (pour l'évaluation des titres également) sont:

		2005	2004
		CHF	CHF
Zone Euro	EUR	1,5565	1,5459
Grande-Bretagne	GBP	2,2631	2,1851
Etats-Unis	USD	1,3142	1,1395

Profits intermédiaires

Les profits intermédiaires résultant de transactions internes du groupe sont éliminés.

Principes d'évaluation

L'évaluation est effectuée selon des critères uniformes. Chaque poste est évalué individuellement.

Titres à revenus fixes: ces titres sont portés au bilan selon l'Amortized-Cost-Method linéaire. La modification périodique de la valeur calculée selon l'Amortized-Cost-Method est inscrite au compte de résultat.

Actions et parts de fonds: les actions et les parts de fonds sont portées au bilan aux valeurs du marché. La différence positive entre la valeur du marché et la valeur d'acquisition est inscrite aux réserves de réévaluation, sans effet sur le résultat. Si la valeur du marché est inférieure à la valeur d'acquisition, la différence est inscrite au compte de résultat comme amortissement sur placements. Des augmentations de valeur ultérieures sont également enregistrées au compte de résultat, jusqu'à concurrence de la valeur d'acquisition, comme revalorisation des placements.

Placements immobiliers: ces placements figurent au bilan à la valeur vénale; celle-ci est calculée périodiquement sur la base d'une estimation d'expert. La différence positive entre la valeur vénale et la valeur d'acquisition est inscrite aux réserves de réévaluation, sans effet sur le résultat. Si la valeur vénale est inférieure à la valeur d'acquisition, la différence est inscrite au compte de résultat comme amortissement sur placements.

Prêts/hypothèques: sont inscrites au bilan les valeurs nominales, après déduction des corrections de valeur nécessaires (pertes prévisibles sur débiteurs).

Autres placements de capitaux: figurent dans ce poste les fonds gérés dans le cadre de la stratégie de placement qui ne sont temporairement pas investis. Il s'agit de dépôts et de dépôts à vue d'une durée résiduelle de 90 jours au plus, d'overnight, de titres call et à revenus fixes et d'avoirs à vue exigibles en tout temps. Ces placements sont évalués aux valeurs nominales.

Placements pour le compte et au risque de tiers et provisions techniques pour le compte et au risque de tiers: les preneurs d'assurance participent au résultat ou à la variation de valeur des placements afférents aux assurances liées à des participations, souscrites pour leur compte et dont ils supportent le risque. Ce poste comprend également des assurances constitutives de capital pour lesquelles la banque concernée garantit un taux d'intérêt minimal sur le compte d'épargne (dépôts). Ces placements sont portés au bilan à la valeur de marché et les provisions techniques constituées pour le compte et au risque de tiers sont calculées en fonction de cette valeur.

Instruments financiers dérivés: les instruments financiers dérivés comprennent des contrats à terme sur devises et à options ainsi que des certificats sur indices d'actions et des futures. Les contrats à terme sur devises ainsi que les options put achetées servent à couvrir les risques de change et les fluctuations de prix du marché. Les autres contrats à options et les certificats sur indices d'actions et futures sont utilisés pour améliorer l'efficacité de la gestion. En ce qui concerne le total des valeurs contractuelles et des valeurs de remplacement, nous renvoyons aux explications concernant le bilan. Les dérivés sont évalués aux valeurs de marché sur la base des cours actuels. Les valeurs de remplacement sont inscrites à l'actif ou au passif du bilan, la valeur temporelle des options put achetées n'étant pas prise en compte. Cette valeur est entièrement amortie ou attribuée au poste correspondant au moment de l'achat ou de la revente, avec incidence sur le résultat. Les instruments financiers dérivés utilisés à des fins de couverture sont comptabilisés à la valeur de remplacement, avec effet sur le résultat, sans imputation de la contrepartie résultant des opérations de base. Pour les transactions destinées à augmenter l'efficacité de la gestion, la valeur de remplacement positive est comptabilisée dans les réserves de réévaluation.

Immobilisations incorporelles: les immobilisations incorporelles acquises telles que logiciels, droits d'utilisation et goodwill, sont portées à l'actif lorsqu'elles apportent un avantage mesurable sur plusieurs années. Elles sont amorties linéairement, en règle générale sur une période de 3 à 5 ans; dans des cas dûment justifiés, l'amortissement peut être effectué sur une plus longue durée, jusqu'à 20 ans au maximum. La valeur des amortissements incorporels est contrôlée chaque année; si des amortissements supplémentaires non planifiés s'avèrent nécessaires, ceux-ci sont effectués à charge du résultat de la période correspondante.

Les frais d'acquisition des polices d'assurance ne sont pas portés à l'actif.

Immobilisations corporelles: les immobilisations corporelles sont amorties sur la base du coût d'acquisition; l'amortissement est effectué linéairement sur la durée d'usage. Celle-ci a été déterminée comme suit pour les différentes catégories d'immobilisations corporelles:

mobilier/machines/véhicules	5 à 10 ans
matériel informatique/réseaux	3 à 10 ans
immeubles d'exploitation	40 à 50 ans

La valeur des immobilisations corporelles est contrôlée chaque année. Si l'évolution de la valeur nécessite des amortissements supplémentaires non planifiés, ceux-ci sont effectués à charge du résultat de la période correspondante.

Disponibilités: les disponibilités comprennent les avoirs en caisse, les avoirs bancaires et postaux, ainsi que les dépôts et dépôts à vue d'une durée résiduelle de 90 jours au plus, gérés dans le cadre des opérations techniques. Ces postes sont comptabilisés aux valeurs nominales.

Créances et autres actifs/engagements à court terme et autres passifs: ces postes sont évalués aux valeurs nominales. Le ducroire est calculé en fonction des échéances et des risques d'insolvabilité identifiables. Outre les corrections de valeur effectuées individuellement pour des créances présentant des risques spécifiques connus, des corrections de valeur sont constituées sur la base d'études statistiques pour le risque de défaillance.

Provisions techniques: ces provisions sont calculées de manière prudente, par contrat d'assurance ou par sinistre, en tenant compte des obligations présumées vis-à-vis des assurés et des lésés et/ou selon des méthodes de calcul mathématique/statistique approuvées par les autorités de surveillance des pays concernés. Le report des primes non-vie est déterminé selon la méthode *pro rata temporis*.

Provisions pour participations futures des assurés aux excédents:

- Non-vie: la Mobilière rétrocède aussi une part des excédents aux assurés non-vie. La dotation des provisions pour participations futures des assurés aux excédents est décidée par l'assemblée générale; le conseil d'administration décide chaque année de l'utilisation des fonds.
- Vie: en assurance vie, l'excédent est la différence entre l'intérêt garanti et le rendement effectivement obtenu d'une part et les résultats prévisionnels et effectifs des processus de risques et de frais d'autre part. Les montants correspondants sont comptabilisés au bilan sous provisions pour participations futures des assurés aux excédents et utilisés les années suivantes pour financer les parts octroyées aux assurés. Le calcul de la répartition des excédents est effectué selon les dispositions légales et contractuelles et selon la politique d'excédents propre à chaque entreprise. Dans le domaine de la prévoyance professionnelle, la part de ces provisions revenant aux assurés correspond à la quote-part légale. Elle comprend des plus-values et des moins-values qui ont ou non une incidence sur le résultat. La part à attribuer aux preneurs d'assurance sur les différences d'évaluation (des réserves de bénéfice, des réserves de réévaluation ainsi que d'opérations antérieures ayant une incidence sur le résultat) entre les comptes du groupe et le bouclage individuel établi selon les principes du droit commercial, est comprise dans les provisions pour participations futures des assu-

rés aux excédents. Ces différences d'évaluation ont un caractère latent et ne sont pas distribuables.

Provisions non techniques (financières): ces provisions représentent des obligations présumées découlant d'événements passés. Le montant et l'échéance des prestations correspondantes sont incertains mais peuvent être estimés. Le tableau des provisions renseigne sur l'utilisation, la dissolution et la constitution des provisions non techniques. Sous utilisation figurent les engagements ayant donné lieu à un flux de fonds. Les provisions pour impôts comprennent uniquement des impôts différés. Les impôts courants dus à court terme sont saisis dans les autres passifs de courte durée ou dans les comptes de régularisation.

Impôts: les impôts courants sur le revenu ainsi que les impôts sur le capital sont saisis avec effet sur le résultat. Les impôts courants dus à court terme figurent dans les autres passifs de courte durée ou dans les comptes de régularisation. Si des principes d'évaluation autres que ceux fiscalement déterminants sont appliqués, des impôts différés sont calculés sur les différences d'évaluation qui en résultent. Les impôts différés actifs et passifs sont soldés dans la mesure où ils concernent la même entité fiscale. Les impôts différés actifs ne sont saisis et montrés dans les autres actifs que s'ils pourront vraisemblablement être compensés avec les impôts futurs à payer. Les réductions d'impôts non prises en compte sur des reports de pertes sont présentées dans l'annexe. Les impôts différés passifs figurent dans les provisions pour impôts. Les impôts différés sont calculés au taux d'imposition attendu.

Prestations de prévoyance en faveur du personnel: les collaborateurs des sociétés du groupe sont affiliés à des plans de prévoyance selon le droit suisse. En règle générale, ces plans sont financés annuellement par des contributions de l'employeur et les cotisations des employés. Les contributions versées pour la période considérée apparaissent sous les frais de personnel. Les plans de prévoyance sont gérés par des entités juridiques indépendantes de l'employeur, selon le système de la primauté des cotisations. Les plans assurent des prestations pour la retraite, en cas d'invalidité et de décès; les prestations sont déterminées selon le règlement de l'institution de prévoyance. Selon les nouvelles règles introduites dans la loi fédérale et l'ordonnance sur la prévoyance professionnelle vieillesse, survivants et invalidité (LPP et OPP2), qui sont entrées en vigueur le 1^{er} janvier 2005, l'employeur et les travailleurs peuvent être tenus de verser des cotisations (à fonds perdu) pour résorber le cas échéant une sous-couverture de l'institution de prévoyance. Dans une telle situation, l'employeur a donc une obligation directe.

Périmètre de consolidation et participations importantes

			Quote-part en %		Capital-actions (milliers de la monnaie locale)	
			2005	2004	2005	2004
– de la Mobilière Suisse Holding SA, Berne						
Protekta Assurance de protection juridique SA, Berne	N	V	100,00	100,00	CHF 1 500	1 500
Mobilière Suisse Société d'assurances sur la vie, Nyon	V	V	100,00	100,00	CHF 25 000	25 000
Swiss Mobiliar International						
Versicherungsaktiengesellschaft, Cologne	N ¹⁾	E ¹⁾	74,99	74,99	EUR 5 113	5 113
Mobilière Suisse Asset Management, Berne	A	V	100,00	100,00	CHF 500	500
Mobilière Suisse Société d'assurances, Berne	N	V	100,00	100,00	CHF 148 000	148 000
– de la Mobilière Suisse Société d'assurances, Berne						
Limmat Compagnie d'Assurances, Zurich	N	V	100,00	100,00	CHF 10 000	10 000
Mobi24 Call-Service-Center, Berne	C	V	74,00	74,00	CHF 200	200
Protekta Conseils-Risques SA, Berne	C	V ²⁾	100,00	100,00	CHF 100	100
XpertCenter SA, Berne	C	V ²⁾	100,00	100,00	CHF 100	100

Activité principale

- A Asset Management
- C Conseil/service
- N Non-vie
- V Vie

Mode de prise en compte

- E Mise en équivalence
- V Consolidation intégrale au niveau de la Mobilière Suisse Holding SA

¹⁾ en liquidation depuis fin 2004. N'est plus intégralement consolidée à partir du 1^{er} janvier 2005, mais évaluée selon la méthode de mise en équivalence

²⁾ intégralement consolidée à partir du 1^{er} janvier 2005; évaluée en 2004 à la valeur d'acquisition, déduction faite des amortissements nécessaires

Explications concernant le compte de profits et pertes

1 Primes brutes	2005	2004
milliers de CHF		
- par branches (affaires directes)		
Assurance incendie et autres dommages aux biens	780 666	755 212
Assurance responsabilité civile	170 534	159 819
Assurance véhicules motorisés	622 018	604 758
Assurance marine, aviation et transport	7 412	6 743
Assurance crédit et caution	2 545	2 245
Assurance accidents et maladie	316 558	306 397
Autres assurances	43 354	38 000
Total affaires directes	1 943 087	1 873 174
Total affaires indirectes (réassurances acceptées)	9 521	13 792
Total primes brutes non-vie	1 952 608	1 886 966
Vie	548 125	537 983
Assurance vie pour lesquelles le risque de placement est supporté par des tiers	107 845	104 668
Total affaires directes	655 970	642 651
Total primes brutes vie	655 970	642 651

Le Groupe Mobilière exerce son activité en Suisse et dans la Principauté du Liechtenstein.

2 Part des réassureurs	2005 Non-vie	2004	2005 Vie	2004
milliers de CHF				
Brut	- 9 432	- 8 997	- 542	- 3 282
Part des réassureurs	- 357	5	0	0
Variation du report de primes pour compte propre	- 9 789	- 8 992	- 542	- 3 282
Brut	- 1 264 899	- 1 099 466	- 562 964	- 618 750
Part des réassureurs	166 469	45 816	16 429	10 941
Paiements pour sinistres/prestations d'assurances payées pour compte propre	- 1 098 430	- 1 053 650	- 546 535	- 607 809
Brut	- 517 799	- 247 399	- 44 073	- 72 289
Part des réassureurs	241 733	228	0	0
Variation de la provision pour sinistres et des autres provisions techniques pour compte propre	- 276 066	- 247 171	- 44 073	- 72 289

En vie, il n'y a pas de parts de réassurance dans la variation de la réserve mathématique de -113,0 mio CHF (année précédente +116,9 mio CHF) et dans les provisions - pour le compte et au risque de tiers de -8,1 mio CHF (année précédente -17,8 mio CHF).

3 Frais techniques milliers de CHF	2005 Non-vie	2004	2005 Vie	2004
Frais d'agences et autres frais de distribution	- 293 347	- 302 687	- 33 690	- 34 572
Frais d'administration	- 173 783	- 166 506	- 52 823	- 53 322
Frais techniques brut	- 467 130	- 469 193	- 86 513	- 87 894
Parts des réassureurs	15 559	18 325	0	0
Frais techniques pour compte propre	- 451 571	- 450 868	- 86 513	- 87 894

Les frais de personnel de 193,5 mio CHF (183,7 mio CHF l'année précédente) sont compris dans les frais techniques et dans les sinistres et prestations d'assurance payés.

Indications concernant les institutions de prévoyance

Composition des charges découlant des engagements de prévoyance dans les charges du personnel de la période considérée milliers de CHF	2005	2004
Cotisations à charge de l'entreprise pour les plans de prévoyance	9 910	13 799

Il n'y a pas de surcouvertures à prendre en compte, étant donné que l'employeur n'en tire aucun profit économique. Il n'y a pas de découverts que, selon l'art. 44 OPP2, l'entreprise devrait résorber.

Réserves de cotisations de l'employeur

Les comptes 2005 du groupe (comme ceux de l'année précédente) ne contiennent pas de réserves de cotisations de l'employeur activées.

4 Résultat des placements pour le compte et au risque de tiers milliers de CHF	2005	2004
Produits/Bénéfices et pertes réalisé-e-s	54 886	34 328
Bénéfices non réalisés	174 401	50 266
Pertes non réalisées	- 53	- 773
Résultat des placements pour le compte et au risque de tiers	229 234	83 821

5 Produits/Charges des placements milliers de CHF	2005 Non-vie	2004	2005 Vie	2004
Produit des titres	99 237	129 988	78 470	85 588
Produit des placements immobiliers	38 532	35 151	12 728	13 666
Produit des participations non consolidées	11 397	5 681	38	0
Intérêts sur dépôts	446	449	0	0
Revalorisations sur placements	33 199	34 059	1 363	1 653
Profits provenant de la réalisation de placements	131 866	59 138	43 423	33 853
Autres produits de placement	23 308	21 500	5 778	5 152
Produits des placements	337 985	285 966	141 800	139 912
Charge des placements immobiliers	- 9 393	- 8 862	- 4 124	- 3 627
Amortissements sur placements	- 26 913	- 20 842	- 10 738	- 2 514
Pertes provenant de la réalisation de placements	- 8 490	- 10 112	- 3 384	- 11 217
Charges de gestion	- 6 158	- 6 395	- 3 069	- 2 884
Autres charges de placement	- 1 897	- 1 390	- 11	- 34
Charges des placements	- 52 851	- 47 601	- 21 326	- 20 276

6 Autres produits financiers/charges financières

Les autres produits financiers comprennent des gains de change réalisés/non réalisés sur des postes en monnaies étrangères ainsi que le produit des intérêts sur des avoirs en compte courant et sur des créances envers des participations non consolidées.

Les autres charges financières comprennent des pertes de change réalisées/non réalisées sur des postes en monnaies étrangères, ainsi que d'autres intérêts passifs.

7 Impôts milliers de CHF	2005 Non-vie	2004	2005 Vie	2004
Impôts courants sur les bénéfices et sur le capital	- 26 460	- 11 830	- 1 815	- 1 073
Impôts différés	- 3 354	- 8 610	0	0
Impôts	- 29 814	- 20 440	- 1 815	- 1 073

Le taux des impôts différés de 22% correspond au taux réellement prévu. Il a été calculé sur la base du résultat avant impôts. Par prudence, les réductions d'impôts sur les pertes reportées, c'est-à-dire les impôts différés actifs de 32,0 mio CHF (47,9 mio CHF l'année précédente) n'ont pas été prises en compte.

Explications concernant le bilan

8 Placements	2005	2004
milliers de CHF		
Titres à revenu fixe (valeur de marché 2005: 5 871 466; 2004: 5 589 114)	5 760 517	5 433 377
Actions et parts de fonds** (valeur historique 2005: 1 357 492; 2004: 1 340 008)	1 555 960	1 325 001
Placements immobiliers*** (valeur historique 2005: 996 950; 2004: 847 406)	919 435	780 743
Prêts hypothécaires	472 122	476 858
Autres prêts	478 486	322 873
Participations non consolidées	91 299	146 673
Dépôts auprès des entreprises d'assurance cédantes	14 155	15 241
Autres placements de capitaux	295 071	282 253
Placements de capitaux*	9 587 045	8 783 019
* sans liquidités (actifs circulants)	68 743	83 174
** fonds immobiliers et participations dans des sociétés immobilières inclus	483 898	426 925
*** y compris immobilisations (à des fins d'investissement) en cours de construction	56 243	43 599

Instruments financiers dérivés	Valeurs contractuelles		Valeurs de remplacement positives		Valeurs de remplacement négatives	
	2005	2004	2005	2004	2005	2004
milliers de CHF						
Devises	718 431	1 407 419	0	7 235	4 946	19 093
Autres instruments financiers dérivés	636 849	27 978	108 749	18 835	0	443
Total	1 355 280	1 435 397	108 749	26 070	4 946	19 536

9 Placements pour le compte et au risque de tiers	2005	2004
milliers de CHF		
Dépôts	597 347	617 191
Parts de fonds	2 002 484	1 974 506
Placements pour le compte et au risque de tiers	2 599 831	2 591 697

10 Tableau des actifs immobilisés

milliers de CHF

	Placements immobiliers (placements)		Participations non consolidées	
	2005	2004	2005	2004
Valeur comptable nette au 1.1.	780 743	736 709	146 673	128 429
Valeurs d'acquisition ou valeurs vénales				
Etat 1.1.	920 037	880 149	186 793	197 407
Entrées	83 418	64 461	0	241
Modification des valeurs vénales	1 505	- 6 081	0	0
Sorties	- 4 098	- 18 492	- 99 608	- 10 855
Modifications du périmètre de consolidation	0	0	2 767	0
Reclassification	*70 224	0	0	0
Etat 31.12.	1 071 086	920 037	89 952	186 793
Corrections de valeur cumulées				
Etat 1.1.	- 139 294	- 143 440	- 40 120	- 68 978
Amortissements	- 4 694	- 4 578	0	0
Revalorisations	**21 954	5 904	***1 582	25 003
Sorties	1 716	2 820	39 785	3 855
Modifications du périmètre de consolidation	0	0	100	0
Reclassification	*- 31 333	0	0	0
Etat 31.12.	- 151 651	- 139 294	1 347	- 40 120
Valeur comptable nette au 31.12.	919 435	780 743	91 299	146 673

* Transfert d'un immeuble d'exploitation (comptabilisé jusqu'ici sous immobilisations corporelles) au poste placements immobiliers

** dont 14,1 mio CHF saisis dans les réserves de bénéfice, voir présentation sous variation du capital propre (effet du transfert d'un immeuble d'exploitation au poste placements immobiliers)

*** Produit des participations non consolidées (évaluation par mise en équivalence)

	Immobilisations incorporelles	
	2005	2004
Valeur comptable nette au 1.1.	3 191	2 483
Valeurs d'acquisition		
Etat 1.1.	7 408	24 698
Entrées	1 581	1 999
Sorties	- 2 204	- 19 289
Etat 31.12.	6 785	7 408
Corrections de valeur cumulées		
Etat 1.1.	- 4 217	- 22 215
Amortissements ordinaires	- 1 666	- 1 291
Sorties	2 196	19 289
Etat 31.12.	- 3 687	- 4 217
Valeur comptable nette au 31.12.	3 098	3 191

milliers de CHF	Immeubles d'exploitation		Installations et équipements		Total immobilisations corporelles	
	2005	2004	2005	2004	2005	2004
Valeur comptable nette au 1.1.	189 000	194 519	21 547	16 262	210 547	210 781
Valeurs d'acquisition						
Etat 1.1.	326 632	326 489	67 686	91 631	394 318	418 120
Entrées	471	143	7 715	11 630	8 186	11 773
Sorties	0	0	- 12 621	- 35 575	- 12 621	- 35 575
Reclassification	*- 70 224	0	0	0	- 70 224	0
Etat 31.12.	256 879	326 632	62 780	67 686	319 659	394 318
Corrections de valeur cumulées						
Etat 1.1.	- 137 632	- 131 970	- 46 139	- 75 369	- 183 771	- 207 339
Amortissements ordinaires	- 4 539	- 5 662	- 6 714	- 6 287	- 11 253	- 11 949
Sorties	0	0	12 526	35 517	12 526	35 517
Reclassification	*31 333	0	0	0	31 333	0
Etat 31.12.	- 110 838	- 137 632	- 40 327	- 46 139	- 151 165	- 183 771
Valeur comptable nette au 31.12.	146 041	189 000	22 453	21 547	168 494	210 547

* Transfert d'un immeuble d'exploitation au poste placements immobiliers

milliers de CHF	2005	2004
Valeurs d'assurance incendie		
Valeurs d'assurance incendie des placements immobiliers et des immobilisations corporelles	1 206 785	1 197 606

milliers de CHF	2005	2004
11 Créances		
Créances sur des preneurs d'assurance	52 009	40 083
Créances sur des compagnies d'assurances	206 354	21 230
Créances sur des agents et des intermédiaires d'assurance	2 075	3 052
Créances sur des participations non consolidées et d'autres entreprises et personnes liées	476	567
Créances	260 914	64 932

12 Provisions techniques milliers de CHF	2005 Non-vie	2004	2005 Vie	2004
Reports de primes	397 761	387 972	45 186	44 645
Provisions pour sinistres	3 209 914	2 896 533	1 008 561	964 488
Réserve mathématique	0	0	1 862 790	1 726 305
Parts d'excédents créditées aux assurés	0	0	3 054	3 142
Autres provisions techniques	169 463	177 525	0	0
Provision pour catastrophes	170 000	200 000	0	0
Provision pour vieillissement, maladie	11 847	12 222	0	0
Provisions techniques pour compte propre	3 958 985	3 674 252	2 919 591	2 738 580
Parts des réassureurs	404 128	156 619	0	0
Provisions techniques brutes	4 363 113	3 830 871	2 919 591	2 738 580

13 Provisions pour participations futures des assurés aux excédents milliers de CHF	2005 Non-vie	2004	2005 Vie	2004
Provisions pour participations futures des assurés aux excédents	162 221	148 030	199 134	167 529

14 Provisions non techniques (financières)

milliers de CHF

	Provisions pour impôts	Autres provisions	Provisions pour restructuration	Total provisions non techniques (financières)
Etat au 31.12. 2003	92 084	53 091	35 270	180 445
Utilisation	0	- 15 100	- 18 025	- 33 125
Dissolution	- 13 962	- 1 290	- 6 931	- 22 183
Constitution	26 318	160	2 091	28 569
Etat au 31.12. 2004	104 440	36 861	12 405	153 706
Utilisation	0	- 6 585	- 5 204	- 11 789
Dissolution	- 974	- 167	- 2 857	- 3 998
Constitution	*43 190	3 491	1 400	48 081
Modifications du périmètre de consolidation	0	- 15	0	- 15
Etat au 31.12. 2005	146 656	33 585	5 744	185 985

* cf. présentation de la variation du capital propre (effet du transfert d'un immeuble d'exploitation au poste placements immobiliers)

Les provisions pour impôts concernent des impôts différés sur le revenu. Des impôts différés naissent lorsque des principes d'évaluation autres que ceux fiscalement déterminants sont appliqués pour l'établissement des comptes consolidés. Les impôts dus à court terme apparaissent sous le poste autres passifs ou dans les comptes de régularisation passifs.

Les autres provisions concernent principalement des immobilisations incorporelles/corporelles.

Les provisions pour restructuration ont été augmentées en 2003 pour le financement des mesures y relatives et du plan social. Le solde des provisions à fin 2005 correspond aux frais attendus.

15 Autres engagements à court terme

milliers de CHF

	2005	2004
Dettes résultant d'opérations d'assurance	359 527	333 765
Engagements envers des participations non consolidées et d'autres entreprises et personnes liées	0	145
Autres engagements à court terme	359 527	333 910

Les dettes résultant d'opérations d'assurance comprennent des primes payées d'avance pour un montant de 262,0 mio CHF (31.12.2004: 297,5 mio CHF).

16 Capital-actions/réserves de capital

Le capital-actions de la Mobilière Suisse Holding SA est constitué comme jusqu'ici de 2 millions d'actions nominatives de 100 CHF nominal, entièrement libérées. Il est détenu à 100% par la Mobilière Suisse Société Coopérative. Les statuts contiennent des dispositions limitant la transmissibilité des actions nominatives.

Les réserves de capital correspondent à l'agio de la Mobilière Suisse Holding SA.

Autres éléments comptables	2005	2004
milliers de CHF		
Remarques concernant le bilan		
Engagements conditionnels	500	4 055
Autres engagements non portés au bilan	10 003	3 377

Les engagements conditionnels concernent une obligation de garantie; l'année précédente, ils concernaient les affaires ayant fait l'objet d'un accord de blocage, à hauteur de la valeur comptable des actions déposées. Les autres engagements qui ne doivent pas être portés au bilan comprennent les dépenses futures pour contrats non résiliables d'une durée de plus d'un an.

Transactions avec des parties liées (Mobilier Suisse Société Coopérative)

Prêts à long terme (engagements)	150 000	150 000
Avoirs en compte courant	332	361
Dettes en compte courant	15 282	0
Charge d'intérêts sur prêts à long terme (engagements)	6 000	6 000
Charge d'intérêts sur compte-courant	361	294
Autres produits (frais d'administration imputés)	913	695

Événements postérieurs à la date du bilan

Aucun événement pouvant avoir une influence significative sur les comptes annuels consolidés n'était connu le 23 février 2006, date d'établissement de ceux-ci.

Adaptations dans la présentation

La présentation du compte de résultat consolidé a été légèrement modifiée. Les autres produits techniques d'assurance et, en particulier, les autres charges techniques d'assurance apparaissent sous d'autres postes. Les chiffres de l'année précédente ont été adaptés à des fins de comparaison; le bénéfice consolidé de l'année précédente n'a subi aucun changement de ce fait. Les adaptations effectuées sont indiquées dans le tableau ci-dessous:

milliers de CHF	Comptes 2004	Adaptations	Chiffres 2004 adaptés
Non-vie			
Autres charges techniques d'assurance	2 564	- 2 564	0
Variation de la provision pour sinistres/des autres provisions techniques pour compte propre	- 239 937	- 7 234	- 247 171
Frais techniques pour compte propre	- 450 891	23	- 450 868
Autres charges techniques d'assurance	- 24 444	9 775	- 14 669
Vie			
Autres produits techniques d'assurance	1 994	- 1 994	0
Frais techniques pour compte propre	- 89 818	1 924	- 87 894
Autres charges techniques d'assurance	- 70	70	0

Rapport du réviseur des comptes consolidés

à l'assemblée générale des actionnaires
de la Mobilière Suisse Holding SA
Berne

En notre qualité de réviseur des comptes consolidés, nous avons vérifié les comptes consolidés (compte de profits et pertes, bilan, tableau de financement, tableau de variation des fonds propres et annexe, pages 64 à 82) de la Mobilière Suisse Holding SA pour l'exercice arrêté au 31 décembre 2005.

La responsabilité de l'établissement des comptes consolidés incombe au conseil d'administration alors que notre mission consiste à vérifier ces comptes consolidés et à émettre une appréciation les concernant. Nous attestons que nous remplissons les exigences légales de qualification et d'indépendance.

Notre révision a été effectuée selon les normes d'audit suisses. Ces normes requièrent de planifier et de réaliser la vérification de manière telle que des anomalies significatives dans les comptes consolidés puissent être constatées avec une assurance raisonnable. Nous avons révisé les postes des comptes consolidés et les indications figurant dans ceux-ci en procédant à des analyses et à des examens par sondages. En outre, nous avons apprécié la manière dont ont été appliquées les règles relatives à la présentation des comptes, les décisions significatives en matière d'évaluation, ainsi que la présentation des comptes consolidés dans leur ensemble. Nous estimons que notre révision constitue une base suffisante pour former notre opinion.

Selon notre appréciation, les comptes consolidés donnent une image fidèle du patrimoine, de la situation financière et des résultats, en conformité avec les Swiss GAAP RPC et sont conformes à la loi suisse.

Nous recommandons d'approuver les comptes consolidés qui vous sont soumis.

Berne, le 23 février 2006

PricewaterhouseCoopers SA

Jürg Reber Enrico Strozzi

Agences générales et représentations

(état 1^{er} janvier 2006)

Agences générales

Argovie

Aarau
Daniel Probst

Baden
Marc Périllard

Lenzburg
Markus Fisler

Muri (Freiamt)
Martin Egli

Reinach
Andreas Huber

Rheinfelden
Roger Schneider

Zofingue
Raphael Arn

Appenzell Rh. Ext.

Herisau
Ueli Fischer

Trogen
Adrian Künzli

Appenzell Rh. Int.

Appenzell
Hans Fritsche

Bâle-Campagne

Aesch
Roland Hohl

Liestal
Alfred Guggenbühl

Bâle-Ville

Bâle
Beat Herzog

Berne

Belp
Christoph Schmutz

Ostermundigen (Berne-Est)
Beat Klossner

Berne (Berne-Ouest)
Heinz Etter

Berne (Berne-Ville)
Ulrich Hadorn

Berthoud
Thomas Trachsler

Bienne
Daniel Tschannen

Herzogenbuchsee
Maxime Borgeaud

Interlaken (Interlaken-Oberhasli)
Philipp Mischler

Langenthal
Bernhard Meyer

Laupen
Max Baumgartner

Lyss
Patrick Zahnd

Moutier (Moutier-St-Imier)
Eric Veya

Spiez
Peter von Känel

Thoune
Herbert Sonderegger

Worb (Emmental)
Ulrich Brechbühl

Fribourg

Bulle
Jacques Yerly

Estavayer-le-Lac (La Broye-Nord Vaudois)
Dominique Torche

Fribourg
Robert Dupont

Guin
Aldo Del Monico

Morat (Morat-Anet)
Bernhard Hubacher

Genève

Genève
Denis Hostettler

Grisons

Coire
Valentin C. Spescha

St. Moritz
Dumeng Clavuot

Jura

Delémont
Patrice Wolff

Porrentruy
Marianne Chapuis

Lucerne

Hochdorf (Seetal-Rontal)
Christoph Blum, lic. en droit

Lucerne
Dominic Frosio

Sursee
Herbert Heini

Willisau (Willisau-Entlebuch)
Pius Meyer-Engeler

Neuchâtel

La Chaux-de-Fonds
Marc Monnat

Fleurier (Fleurier-Le Locle)
Daniel Hugli

Neuchâtel
Pierre-André Praz

Nidwald Obwald

Sarnen
Alfred Tschanz

Schaffhouse

Schaffhouse
Gerhard Schwyn

Schwytz

Lachen
Roland Egli, lic. oec.

Schwytz
Stephan Annen-Holdener, lic. en droit

Soleure

Balsthal
Marc Bloch, lic. en droit

Olten
Fabian Aebi-Marbach

Soleure
Hans Jürg Haueter

St-Gall

Buchs (Buchs-Sargans)
Rainer Kostezzer

Flawil
Ruedi Germann

Rapperswil (Rapperswil-Glaris)
Rolf Landis, lic. en éc.

Rheineck (Rheintal)
Werner Engler

St-Gall

Gian Bazzi

Wil

Thomas Broger

Thurgovie**Rorschach***(Arbon-Rorschach)*

Bruno Erismann

Bischofszell*(Haute Thurgovie)*

Edwin Hugelshofer

Frauenfeld

Ernst Nüesch

Kreuzlingen

Roland Haselbach

Weinfelden

Franz Koller

Tessin**Bellinzona**

Franco R. Ferrari

Lugano

Marco Ferrari

Uri**Altdorf**

Richard Zraggen

Valais**Brigue**

Andreas Sarbach

Monthey (Chablais-Riviera)

Yves Rupp

Sion

Pascal Rey

Vaud**Lausanne**

Pierre-Alain Wyrer

Nyon

Carlo Fracheboud

Zoug**Zoug**

Klaus Willimann

Zurich**Affoltern a. A.**

Patrick Wittwer

Bülach

Max Suter

Dielsdorf

Peter Tobler

Dietikon (Limmattal)

Stephan Egli

Horgen

Thomas Schinzel

Meilen

Dario Landis, lic. en éc.

Uster

Jean-Jacques Gueissaz

Wetzikon*(Wetzikon-Pfäffikon)*

Urs J. Fischer

Winterthur

Erwin Kurmann

Zurich

Arthur H. Bär

**Principauté
du Liechtensein****Vaduz**

Kilian Pfister

Siège principal non-vieMobilière Suisse Société
d'assurances

Direction

Bundesgasse 35

Case postale 8726

3001 Berne

téléphone 031 389 61 11

téléfax 031 389 68 52

FilialesMobi24 Call-Service-
Center

Bundesgasse 35

3001 Berne

Protakta

Conseils-Risques SA

Monbijoustrasse 5

3001 Berne

XpertCenter SA

Monbijoustrasse 5

3001 Berne

Services courtiers

Mobilière Suisse

Société d'assurances

Direction affaires

de courtiers

Genferstrasse 11

8027 Zurich

Mobilière Suisse Société
d'assurances

Direction affaires

de courtiers

Rue de la Cité 1

Case postale 3451

1211 Genève 3

Siège principal vieMobilière Suisse Société
d'assurances sur la vie

Chemin de la Redoute 54

1260 Nyon 1

téléphone 022 363 94 94

téléfax 022 361 78 28

Services courtiers

Makler Service MobiLife

Deutschschweiz

Genferstrasse 11

8027 Zurich

Service Courtiers

MobiLife

Chemin de la Redoute 54

1260 Nyon 1

**Protakta
Protection juridique**

Protakta

Assurance de

protection juridique SA

Monbijoustrasse 68

Case postale

3001 Berne

téléphone 031 389 85 00

téléfax 031 389 85 99

Partenariats

Partenaires en Suisse pour les produits et la distribution



Sanitas,
Assurances Maladie Suisse
Lagerstrasse 107
8021 Zurich
téléphone +41 44 298 63 00
téléfax +41 44 298 63 98



PAX, Société suisse
d'assurance sur la vie
Aeschenplatz 13
Case postale
4002 Bâle
téléphone +41 61 277 66 66
téléfax +41 61 277 64 56



SwissLife

Swiss Life
General-Guisan-Quai 40
Case postale
8022 Zurich
téléphone +41 43 284 33 11
téléfax +41 43 284 63 11



REMAX-Schweiz
Rosenberghöhe 3
Case postale
6000 Lucerne 6
téléphone +41 41 429 81 81
téléfax +41 41 429 81 80



Money-net.ch
BEKB | BCBE net, Cyberbank
Case postale
3000 Berne
téléphone +41 31 666 12 60
téléfax +41 31 666 12 55



KPT/CPT
Case postale 8624
3001 Bern
téléphone +41 58 310 91 11
téléfax +41 58 310 86 35

Partenaires internationaux

EURAPCo

EurAPCo
European Alliance Partners
Company AG
Genferstrasse 11
CH-8027 Zurich
téléphone +41 44 287 95 00
téléfax +41 44 287 95 01

EUREKO

Eureko B.V.
Entrada 501
NL-1096 EH Amsterdam
téléphone +31 20 6607654
téléfax +31 20 6607655

Grazer Wechselseitige
Versicherung Aktiengesellschaft
Herrengasse 18–20
A-8011 Graz
téléphone +43 316 8037 0
téléfax +43 316 8037 455

ING Employee Benefits
Global Network
Avenue Louis Dehoux 25
1160 Bruxelles, Belgique
téléphone +32 2 663 06 80
téléfax +32 2 673 18 10

La Mobilière est membre (Producing Member) du réseau international I.N.I. (International Network of Insurance), qui a son siège en Belgique, à Bruxelles.

Glossaire

Affaires directes

Ensemble des contrats d'assurance, sans la réassurance.

Affaires indirectes

L'assureur direct ne supporte souvent pas le risque entièrement lui-même. Le réassureur prend en charge une partie des risques assumés par d'autres assureurs directs. Ces opérations s'appellent affaires indirectes.

Assurance vie

Assurance contre les risques économiques d'un décès prématuré ou d'une invalidité, ou assurance en cas de survie.

Capital propre

Valeur totale du patrimoine de l'entreprise après déduction de toutes les dettes.

Capital cible

La marge de solvabilité minimale selon Solvency I est calculée, par exemple, à raison d'un pourcentage fixe des primes. Le capital cible selon Solvency II est déterminé par contre en fonction du risque (autrement dit en fonction des risques que l'assurance s'est engagée à couvrir).

Charge des sinistres pour compte propre

Somme des prestations d'assurance fournies pour compte propre. La variation de la provision pour sinistres est prise en compte dans le calcul de cette somme.

Consolidation/Comptes annuels consolidés

Présentation globale des bilans et comptes de résultat de toutes les sociétés d'un groupe; la totalité des actifs et passifs est évaluée selon des critères uniformes et les opérations entre les sociétés du groupe sont éliminées.

Contrat d'assurance

Définit – avec les conditions générales – les risques assurés et les presta-

tions que l'assureur doit verser aux preneurs d'assurance ou à des tiers en cas de réalisation de ceux-ci. En contre-partie, le preneur d'assurance doit payer une prime.

Fonds/fonds de placement/parts de fonds

Instruments de placement gérés de manière professionnelle par des assurances et des banques pour une large clientèle selon le principe de la répartition des risques.

Fonds d'excédents des assurés

Etant donné que le Groupe Mobilière opère sur une base coopérative, une partie du bénéfice est affectée à ce fonds. Le fonds ristourne à diverses catégories d'assurés du secteur non-vie une part des excédents accumulés selon un système de tournus – il s'agit d'une prestation spéciale de la Mobilière.

Frais techniques

Ensemble des frais directement liés à l'exercice des activités d'assurance.

Gestion corrélée des actifs/passifs

Ajustement entre les fonds placés (actifs) et les engagements contractés (passifs) devant permettre à l'assureur de payer en tout temps les prestations dues aux assurés.

Groupe/sociétés de groupe

Ensemble d'entreprises liées économiquement et possédant un organe de direction central.

Instruments financiers dérivés

Instruments financiers tels qu'options, futures, swaps de taux d'intérêt ou de devises, impliquant des droits et obligations.

Excédents

Il y a excédents lorsque l'évolution du risque est meilleure que l'assureur a prévu dans les bases de calcul du tarif, le rendement des placements supérieur à l'intérêt technique garanti et lorsque les frais effectifs sont plus bas

que les frais incorporés dans la prime. De ce fait, la participation aux excédents ne peut pas être garantie. Les excédents sont attribués aux clients sous la forme d'une réduction de prime ou d'une augmentation des prestations d'assurance. Certains contrats d'assurance non-vie prévoient aussi une participation aux excédents (p. ex. en assurance maladie collective).

Performance

Evolution de la valeur d'un instrument de placement, d'une catégorie de placements ou d'un portefeuille entier sur une période donnée, compte tenu des revenus directs et des variations de la valeur de marché.

Prestation de libre passage

Prestation en espèces versée par une assurance vie en cas de dénonciation du contrat avant terme (rachat). Le paiement effectué avant la survenance du cas de prévoyance correspond au montant de l'avoir épargné.

Prime

Contre-prestation que le preneur d'assurance doit verser à la compagnie d'assurance pour la protection d'assurance que celle-ci lui accorde.

Primes acquises pour compte propre

Primes pour compte propre comptabilisées durant l'exercice, auxquelles s'ajoute le report de primes.

Primes brutes

Prime comptabilisée au cours de la période sous revue, avant déduction des parts versées aux réassureurs et avant la prise en compte du report de primes.

Prestations d'assurance

Prestations que l'assureur s'engage à verser par contrat pour la réparation d'un dommage assuré.

Primes de réassurance

Somme que l'assureur direct doit payer au réassureur pour les risques pris en charge par celui-ci.

Primes pour compte propre

Si l'assureur direct se réassure pour une partie d'un risque, il paie au réassureur une part proportionnelle de la prime. Les primes pour compte propre correspondent ainsi aux primes brutes, moins les primes payées aux réassureurs.

Prime unique/versement unique

Prestation versée en une seule fois au début du contrat pour le risque assumé par l'assureur vie.

Provisions

Estimation des engagements futurs inscrite au bilan. Cette estimation sert à déterminer le résultat.

Provision pour sinistres

Les sinistres ne pouvant pas tous être liquidés dans l'année où ils surviennent, une provision doit être constituée (elle est inscrite dans les passifs du bilan). La variation de la provision pour sinistres est inscrite dans le compte de profits et pertes.

Provisions techniques

Reports de primes, réserve mathématique, provisions pour sinistres, provision pour catastrophes et autres provisions techniques figurant au passif du bilan.

Ratio combiné

Chiffre-clé permettant d'apprécier l'évolution des affaires dans le secteur non-vie (assurance dommages). Le montant total des indemnisations, frais de gestion de sinistres, frais techniques et autres charges techniques d'assurance rapporté au volume des primes émises pour compte propre donne le ratio combiné.

Réassureur

Compagnie d'assurances qui garantit une partie des risques souscrits par l'assureur direct.

**Rendement des placements/
rendement**

Résultat des placements ayant une incidence sur le compte de résultat, rapporté au capital moyen investi.

Report de primes

Le début et la durée de nombreux contrats ne coïncident pas avec les dates correspondantes de l'exercice. La part de prime afférente à la période d'assurance de l'exercice suivant n'est pas encore acquise et figure de ce fait au passif du bilan sous provisions techniques.

Réserve mathématique

Parts d'épargne des primes vie capitalisées au taux de l'intérêt technique. Le calcul de la réserve mathématique est strictement réglementé par l'autorité de contrôle. Cette réserve sert, avec les primes futures, à garantir les prestations dues aux assurés.

Réserves de réévaluation

Différence entre la valeur du marché et la valeur inscrite au bilan des catégories de placements comptabilisées comme éléments du capital propre, sans incidence sur le résultat (après déduction des impôts différés).

Risk Management

Le Risk Management consiste à réduire au maximum la variabilité du risque et son coût par des mesures de prévention, de protection ou de transfert appropriées (maîtrise des risques). Le transfert du risque à un assureur est souvent pour une entreprise ou un particulier la solution la plus économique.

Ratio sinistres à primes (ou taux de sinistres) pour compte propre

Charge des sinistres pour compte propre rapportée aux primes acquises pour compte propre.

Solvabilité/marge de solvabilité

Fonds propres libres prescrits par la loi en fonction du volume d'affaires. Ils servent à couvrir les risques généraux liés aux activités de l'entreprise, qui ne sont pas couverts par les provisions techniques.

Solvabilité/politique de solvabilité

L'entreprise doit disposer en permanence des liquidités lui permettant de remplir ses obligations financières, à l'échéance de celles-ci (solvabilité). La politique de solvabilité est l'ensemble des mesures prises par l'entreprise pour assurer la solvabilité.

Taux de conversion

Pourcentage servant à calculer la rente de vieillesse annuelle à l'âge de la retraite – sur la base du capital épargné accumulé. La Loi fédérale sur la prévoyance professionnelle vieillesse, survivants et invalidité (LPP) fixe le taux minimal. Le calcul du taux de conversion dépend de deux facteurs essentiellement: l'espérance de vie et le rendement futur des placements.

Taux de frais brut

Frais techniques rapportés aux primes brutes émises, avant déduction des parts versées aux réassureurs.

Taux de frais pour compte propre

Rapport entre les frais techniques et les primes brutes, après déduction des parts versées aux réassureurs et prise en compte de la variation du report de primes.

Versements du fonds d'excédents

Une prestation spéciale de la Mobilité. Les clients de divers segments reçoivent à tour de rôle une part des excédents réalisés. Voir aussi fonds d'excédents.

Volatilité

Variabilité du rendement d'un papier-valeur sur une période donnée.

